

André Tiran
Emmanuel Blanc

UMR TRIANGLE
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON2

INTRODUCTION AUX ŒUVRES POLITIQUES DE JEAN-BAPTISTE SAY

Les textes présentés dans ce volume couvrent une période qui va de 1789 à 1832. De 22 ans à 65 ans, âge auquel il est mort, Jean-Baptiste Say n'a pas cessé de s'intéresser passionnément aux questions politiques de son temps. Il en a été un des acteurs, modeste à ses débuts, puis de plus en plus important, côtoyant les plus grandes figures de la Révolution, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. Cette passion du bien public, il l'a incarnée dans la République et l'a traduite en se portant volontaire dans les armées de la Révolution, puis dans la garde nationale, et par ses écrits. Homme d'action et de réflexion, théoricien et publiciste, il combinera toute sa vie ces différents aspects, s'exprimant tantôt comme journaliste dans la *Décade*, comme Tribun présentant des rapports sur divers projets de loi sous le Consulat, puis dans la presse libérale sous la Restauration ou comme théoricien dans divers écrits, publiés ou inédits, rassemblés dans ce volume. Les écrits de politique et de morale de Jean-Baptiste Say, qu'il s'agisse des ouvrages imprimés ou des manuscrits inédits, sont des documents peu connus en dehors d'un cercle étroit de spécialistes. Les textes rassemblés dans ce volume permettront d'éclairer un certain nombre d'épisodes importants de l'histoire politique de la France sous le Directoire, le Consulat et la Restauration.

En l'absence d'une véritable biographie de Jean-Baptiste Say¹, qui reste à écrire, il nous a paru nécessaire de livrer, dans l'introduction à ce volume des *Œuvres complètes*, un certain nombre de faits concernant la vie de Jean-Baptiste Say et le contexte politique de cette période. Nous nous sommes attachés à préciser les circonstances dans lesquelles Jean-Baptiste Say a côtoyé un certain nombre de personnages et a mené une action politique. La thèse monumentale de Marc Régaldo² a apporté beaucoup d'informations sur son rôle à la tête de la *Décade*, un des grands journaux du Directoire et du Consulat. Les ouvrages de Sergio Moravia³ ont mis en lumière le rôle décisif de cette *génération perdue*, dont Say est, avec le groupe des idéologues, un des représentants. Toutefois ces travaux essentiels laissent encore dans l'ombre toute la période de la Restauration pour laquelle les historiens se sont

¹ La plupart des notices biographiques publiées après la mort de J.-B. Say sont très lacunaires et présentent un grand nombre d'erreurs de faits. En attendant la publication d'une biographie de J.-B. Say qui puisse servir de référence on peut se reporter à VALYNSEELE, J. [1971] *Les Say et leurs alliances. L'étonnante aventure d'une famille cévenole*, Paris, chez l'auteur. TIRAN, A., *Essai biographique* in [1995] « Jean-Baptiste Say, Manuscrits sur la monnaie, la banque et la finance (1767-1832) », *Cahiers Monnaie et financement*, pp. 1-229. TEILHAC, E., *L'œuvre économique de J.-B. Say*, 1927, Alcan.

² Régaldo Marc, *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique (1794-1807)*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 1975 ; ainsi que : "La Décade et les philosophes du XVIII^e Siècle", *Dix huitième siècle*, 1970, vol. II pp. 113-130.

³ Moravia Sergio, *Il pensiero degli ideologi*, La Nuova Italia, Firenze et *Il tramonto dell'illuminismo*, Laterza et figli, 1968.

d'avantage intéressés à Constant, Guizot, Dunoyer, Comte ou Saint Simon. L'intense activité de Jean-Baptiste Say au sein du courant libéral, au cours de la période 1814-1832, est ainsi pratiquement ignorée ou limitée à son enseignement retracée dans le volume des *Cours*¹. Jean-Baptiste Say fait aussi une carrière de publiciste dans les diverses revues de la période².

Dans la première partie de cette introduction nous présentons les éléments du contexte historique de l'action et des écrits de Jean-Baptiste Say. La seconde partie précise le cadre dans lequel ont été publiés les différents textes imprimés, et dans lequel ont été rédigés les manuscrits inédits contenus dans ce volume. Enfin cette introduction se conclut par l'exposé des conventions que nous avons dû adopter, tant en ce qui concerne la présentation des manuscrits inédits, que la typographie.

Le contexte historique

Jean-Baptiste SAY et les girondins (1789-1791)

Les premières années de l'existence de J.B. Say s'écoulaient dans la ville de Lyon, lieu à l'époque d'une grande activité commerciale et manufacturière. Son père devait être, comme il le sera lui-même plus tard, préoccupé d'autres choses que du seul commerce car il « *profitait des moments de loisirs que lui laissait celui-ci pour me mener à des leçons de physique expérimentale que donnait à l'oratoire le père Lefèvre, oratorien.* »³

À la suite de la faillite du commerce, paternel la famille déménage à Paris en 1782. Cette date marque un tournant dans la vie de J.-B. Say, il commence son apprentissage à Paris, de 1782 à 1784, dans la maison de commerce Laval et Wilfelsheim, puis dans celle de Louis Julien, en travaillant comme grouillot. Il poursuit ensuite sa formation en Angleterre par un séjour de deux ans (1785-1786) près de Londres dans le village de Croydon⁴.

À son retour à Paris en 1787, il se lie à Clavière, protestant Genevois comme son père. Associé à Étienne Delessert, ami des Say⁵, Clavière va créer une compagnie d'assurances sur la vie⁶ et lui fournir un nouvel emploi. Il a alors 20 ans et son activité se limite, pour l'essentiel, au travail d'un employé de négociant. C'est la période où il donne libre cours à ses goûts personnels qui le portent vers la littérature et le théâtre.

¹ Voir dans la présente édition l'introduction au Volume des *Cours* de Jean-Baptiste Say réalisé par Gilles Jacoud et Philippe Steiner.

² Un volume de la présente édition des *Œuvres complètes* sera consacré à Jean-Baptiste Say publiciste.

³ Manuscrits, Bibliothèque Nationale de France, Papiers littéraires, folios 377-379..

⁴ Il établira le premier plan connu de ce village qui est aujourd'hui inclus dans le grand Londres.

⁵ Le milieu d'origine des Say est celui des protestants genevois, les Mallet, Thélusson, les Delessert et Clavière. On retrouve dans les mémoires et souvenirs de Augustin Pyramus de Candolle la mention de la participation de J.B Say au salon des Delessert ; en outre, dans la création de son entreprise, J.B.Say était associé à J.I.Grivel qui avait acheté les bâtiments de l'entreprise comme biens nationaux avec Delessert.

⁶ Le 3 novembre 1787 la compagnie d'Assurance sur la vie fut officiellement autorisée. Dans cette opération Clavière est associé à Etienne Delessert qui est lyonnais et amis de la famille de Jean-Baptiste Say. Clavière obtient le privilège de la compagnie et en est nommé administrateur en 1788. Voir J. Bénétruy, *L'atelier de Mirabeau*, Picard, 1962, pp. 125-140 et également *Centenaire de la Nationale*, pp 45-76. Voir également J.M.THIVEAUD, "Crédit et révolution", *Revue d'économie financière*, n°10, juillet septembre 1989, pp. 196-211, et « Genèse du système financier au début de la Révolution », *ibid*, pp. 212-228.

C'est aussi chez Clavière qu'il lira en 1789 l'ouvrage d'Adam Smith, *The Wealth of Nations*¹.

Jean Baptiste Say a 22 ans lorsque débute la Révolution. L'année 1789 est celle de la publication des *Lettres royales* qui réglementent la convocation des *États généraux* ; leur ouverture à Versailles, les 4 et 5 mai 1789, sera suivie de tensions entre les députés qui, progressivement, s'organisent en groupes distincts comme l'attestent les débats qui aboutissent à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* le 26 août. C'est aussi l'année où G. Washington devient président des États-Unis, celle de l'abolition des Privilèges (le 4 août 1789), de la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* (le 26 août 1789), de la prise de la Bastille (le 14 juillet 1789) et celle où le Tiers-État se déclare *Assemblée Nationale Constituante* (le 17 juin 1789). Les nouveaux principes affirmés dans le préambule de la Constitution, établissent l'égalité devant la loi, séparent l'Église de l'État, instituent le bien commun de la nation et l'universalisme des droits de l'homme comme horizon de toute action politique. Jean-Baptiste Say participe à la Révolution au sein du groupe des girondins, comme en témoignent son engagement en août 1789 dans la garde nationale, *Section armée de Molière et la Fontaine*² et sa participation, en 1792, comme volontaire dans la *Compagnie des Arts*³, bataillon arsenal fédéré de Paris, section du Louvres. L'histoire économique et sociale de la France au cours de cette période est indissolublement liée au problème de la guerre. Ce sont des années de conflits où « *La France devenue un immense laboratoire institutionnel, se trouvait condamnée à parcourir tout le champ des expérimentations possibles* »⁴.

Au cours de ces années décisives Jean-Baptiste Say poursuit son activité littéraire. En 1789, il écrit une courte pièce : « *La tante et le prétendu* », puis en 1790 une seconde : « *le Curé amoureux* »⁵, cette dernière sera représentée dans un théâtre. La tonalité de la pièce est celle de l'anticléricalisme militant. C'est à cette époque qu'il écrit et fait paraître une brochure *De la liberté de la presse*⁶, dont il dira plus tard qu'elle ne méritait pas d'être publiée. Son activité d'écrivain de théâtre se poursuivra jusqu'en 1795. Le milieu dans lequel il évolue alors est celui de jeunes écrivains, artistes, qui seront engagés, comme lui, dans la campagne en Champagne. Son père s'engagera lui aussi dans la révolution et en sortira ruiné.⁷

C'est par l'intermédiaire de Clavière qu'il rejoint le groupe des girondins. Ce groupe comprend les habitués du salon de Madame Roland, du salon de Madame Dodun et du salon d'Auteuil⁸. Le groupe est marqué par la présence, non seulement

¹ Voir Lettre à Louis Say Paris, 1827, « depuis trente huit ans que j'étudie l'économie politique, (soit en 1789) c'est à dire depuis le temps ou j'étais secrétaire de Clavières, avant qu'il fut ministre (Cad 1789) : il avait un exemplaire de Smith qu'il étudiait fréquemment ; j'en lus les quelques pages ».

² Archives familiales, Château du Vaudreuil.

³ Archives familiales, Château du Vaudreuil.

⁴ Michel Bruguière, « Réflexions sur un impossible bilan », *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 985 à 1000.

⁵ Manuscrits, Bibliothèque Nationale de France.

⁶ Plus de 7000 brochures sur le thème de la liberté de la presse paraissent au cours de la période de préparation des États Généraux.

⁷ Le père de JB.Say fut appelé, en qualité d'agent de change, à faire partie du comité chargé de surveiller la délivrance des assignats : de sorte qu'il existe un certain nombre de ces effets signés du nom de Say, *Dictionnaire d'économie politique*, de Léon Say, Paris, 1892, p.783.

⁸ Sur le salon d'Auteuil et les idéologues voir A. Guillois, *Le salon de Madame Helvetius*, Lennox Hill, New York, 1971.

d'une élite très cultivée, mais aussi d'hommes de métier. Pour les girondins, la guerre est le moyen de réaliser les objectifs internes de la Révolution : propagande et conquêtes révolutionnaires, expansion économique et cours forcé de l'assignat. Ces objectifs, liés à la conquête et à la conservation du pouvoir, seront ceux des ministères Roland-Dumouriez-Clavière-Servan (du 23 mars au 13 juin 1792) puis du deuxième ministère girondin, du 10 août 1792 au 2 juin 1793. La dernière période du combat politique des girondins se déroule durant les quarante jours qui séparent la prise des Tuileries (10 août 1792) de la proclamation de la République (22 septembre 1792). Les principaux chefs de la Gironde sont Barbaroux, Brissot, Buzot, Clavière, Gensonné, Gorsas, Guadet, Isnard, Lanjuinais, Lasource, Louvet, Pétion, Rabaut-Saint-Étienne, Vergniaud, sans oublier Condorcet et Roland, toujours ministre. Lors du conflit avec les montagnards, la Convention répugne à trancher ; il faudra les journées populaires des 31 mai et 2 juin 1793 pour la contraindre à rejeter les principaux meneurs de la Gironde. Mis hors la loi, les girondins entraîneront avec eux à la guillotine les plus remarquables de leurs collègues détenus. Le régime robespierriste, comme celui de Bonaparte plus tard, s'était acharné contre le groupe des Idéologues lesquels s'étaient presque tous retrouvés en prison : Condorcet, Chamfort, Ginguené, Volney, Destutt de Tracy, Daunou, Garat, A. Chénier, M. J. Chénier¹. Dès le 2 juin 1793, la Gironde a cessé d'exister comme force politique. Après la fin de la Terreur, le 8 mars 1795, la Convention thermidorienne rappelle en son sein les survivants des girondins proscrits.

Dans le groupe des girondins, Clavière apparaît comme le principal théoricien en matière financière². Il développe ses conceptions dans *Observations sommaires sur le projet de réforme générale des monnaies*³, publié le 5 novembre 1790. Son analyse repose sur une critique du système monétaire de l'Ancien régime. Dans l'entourage de Clavière on retrouve un grand personnage de la Révolution française : Brissot de Warville (1754-1793), voyageur, écrivain, affairiste. C'est en Suisse où il a séjourné qu'il s'est lié à Clavière. En 1786, il fonde avec lui, à Paris, la *Société des amis des Noirs*, qui milite pour la suppression de l'esclavage dans les colonies et qui joue un grand rôle dans la formation de l'esprit public. Dans l'entourage de Clavière, Chamfort⁴, compagnon et ami de Mirabeau et de Sieyès. Chamfort est, avec Ginguené, à l'origine de la *Décade*. Il a eu l'occasion de rencontrer Jean-Baptiste Say au *Courrier de Provence* et chez Hélène Maria Williams dont Say traduira un ouvrage⁵. C'est en effet au cours de l'année 1790 que Jean-Baptiste Say est entré au *Courrier de Provence* où il s'occupe du service des abonnements.

¹ Voir S. Moravia, « Intelletuali e vita politica nell'età del Direttorio gli ideologues », *Rivista Storica Italiana*, 1966, Napoli, pp. 614-676.

² Voir M. Dorigny, « Recherches sur les idées économiques des Girondins », in *Actes du Colloque Girondins et Montagnards*, ss. ; dir. A. Soboul, Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire 3eme série N° 19, Paris, 1975, pp. 79-102.

³ Clavière Étienne, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790 et *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnaies en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, imprimerie du centre social, Paris, 1790.

⁴ Voir Pélisson M, Dousset É, *Chamfort et son temps*, 1943.

⁵ Jean-Baptiste Say traduira de : H. M. WILLIAMS, *Nouveau voyage en Suisse*, Paris, an VI (1798), in 8°.

J.-B. SAY et la création de la *Décade philosophique, littéraire et politique*

Le suicide de Clavière en prison (8 juin 1793) et le développement de la Terreur marquent un nouveau tournant dans la vie de J.-B. Say. C'est à cette époque qu'il se marie¹ (le 25 mai 1793) et envisage avec son épouse de créer une école aux méthodes modernes d'éducation inspirée de Rousseau. Ce projet n'aboutira pas car Chamfort et Ginguené lui proposent de fonder une revue paraissant tous les dix jours et ayant une ambition encyclopédique. La nouvelle revue s'intitule *La Décade philosophique, littéraire et politique*. Elle est fondée le 10 Floréal, an II (29 avril 1794).

Le contrat de constitution de la société porte les noms de Jean Stanislas Andrieux, Charles Armand Aumont, Amaury Duval, Pierre-Louis Ginguené, Joachim Lebreton, Jean-Baptiste Say, Georges Toscan, tous copropriétaires de la société éditrice de la revue pour un septième². Le contrat précise : « *Les citoyens Andrieux, Duval, Ginguené, Lebreton, Say et Toscan sont les six copropriétaires collaborateurs, chacun d'eux s'engage à fournir chaque Décade un article d'une étendue convenable, selon qu'il sera réglé par une convention ultérieure. La propriété du citoyen Aumont lui est reconnue à raison des fonds qu'il a fourni pour l'établissement premier et dont le capital demeure fixé à 6000 livres* ». L'article 3 du contrat précise : « *Au jour dans chaque Décade, il y aura assemblée des associés. Toute délibération y sera prise à la pluralité des voix ; mais pour délibérer, il faudra au moins la réunion de quatre associés* »³.

C'est Jean-Baptiste Say qui introduit Amaury Duval, frère d'Alexandre Duval, et Andrieux⁴ dans le groupe des fondateurs. Say est investi de la fonction de rédaction générale qui correspond aux attributions de directeur de la publication tel que nous l'entendons aujourd'hui. Il est en outre le directeur de l'Imprimerie des Arts qui imprime la revue⁵.

Le véritable promoteur de la revue, son « rédacteur en chef », bien que le mot n'existe pas, est Ginguené. Il édite un journal à destination des paysans, la *Feuille villageoise*, dont il doit interrompre la publication durant la période de la Terreur. Trois autres membres fondateurs ont également une expérience du journalisme : Andrieux a collaboré au *Mercure*, au *Moniteur* et au *Conservateur décadaire* ; Lebreton a rédigé en 1792 un *Journal de l'Eglise Constitutionnelle de France* ; enfin, J.-B. Say a assumé des tâches administratives dans le *Courrier de Provence* de Mirabeau.

J.-B. Say est l'un des plus jeunes membres fondateurs de la *Décade*. Il a près de vingt ans de moins que Ginguené et il contribue à la revue sous la signature de *S, J.-B. S*, ou *Boniface Véridick*. Contrairement à l'idée répandue par les premières notices biographiques parues au XIX^e siècle, le rôle de J.-B. Say dans la *Décade* porte sur

¹ Il épouse Julie Gourdel-Deloches (1767-1830), catholique, fille d'un ancien avocat aux Conseils du roi. Pas de mariage religieux.

² Manuscrits, Bibliothèque Nationale de France, Papiers personnels, Contrat de constitution de la revue.

³ Manuscrits, Bibliothèque Nationale de France, Papiers personnels.

⁴ Marc Regaldo, *Un milieu intellectuel, la Décade philosophique (1794-1807)*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, 1975, Université de Paris IV, p. 89, renseignements extraits de la *Biographie portative des contemporains*. Amaury Duval était le frère d'Alexandre Duval qui fut volontaire dans la compagnie des arts avec J.B. Say.

⁵ Lettre à sa tante Delaroche du 11 juin 1794 (23 Prairial) « *Je me trouve directeur en chef d'une maison d'imprimerie avec un traitement de mille écus, plus un dixième d'intérêt promis* »

des sujets qui n'ont rien à voir avec l'économie politique. Il a 26 ans lorsque la *Décade philosophique et littéraire* commence à paraître et n'a rien écrit de remarquable qui soit paru. Il écrit sur des questions littéraires ou pratiques : leçons d'économie rurale, voies de communication (sujet sur lequel il écrira bien plus tard une petite brochure), prisons à améliorer. Il intervient également sur des questions de secours publics au moment de la grande misère des hôpitaux de Paris¹.

Les références que J.-B. Say utilise dans la *Décade*, témoignent de son expérience personnelle et de ses liens avec la culture anglo-saxonne. Il se réfère plus volontiers à Swift ou à Franklin qu'à Rome ou Athènes. Il traduit plusieurs textes de Franklin pour la revue². Son état d'esprit, à ses débuts, transparaît clairement dans cette réplique qu'il fait à un article d'Amaury Duval : « *Vos anciens étaient au fond des nobles. Leur civilisation était fondée sur l'esclavage. Perdons l'envie et l'espoir de faire de nos concitoyens un peuple de Grecs ou de Romains. Nous pouvons être beaucoup mieux que cela. La société moderne n'a pas besoin de déclamations ni d'attitude grandiloquente. Il lui faut la prospérité et du bon sens avant tout. Que chacun songe à s'assurer par le travail une vie que les Anglais appelleraient « confortable » et l'essentiel sera fait.* »³ »

Jean-Baptiste Say et les autres rédacteurs de la *Décade* ne limitent pas leur activité au seul journal. Ginguené, Amaury Duval et Lebreton travaillent au ministère de l'instruction et sont impliqués dans la machine administrative de la République ; Andrieux est très lié à l'Institut. Le seul qui consacre toute son activité à la *Décade* est J.-B. Say. Dans sa correspondance avec Amaury Duval il se plaint du manque de collaboration de Toscan et de Ginguené⁴. C'est à lui qu'incombe la lourde charge du suivi rédactionnel. Avec J.-B. Say, on retrouve son frère de deux ans plus jeune, Horace Say, né en 1769 et mort en 1799 à Caïffa⁵.

¹ On peut citer quelques articles parus dans *La Décade* de J.-B. Say : « article de compte rendu de littérature américaine de Ramsay Davis », an IV, vol I, 10 vendémiaire, p. 342 ; an IV, N° 61 « traduction de vers italiens », N°66 « Compte rendu sur une pièce de théâtre : Les réclamations contre l'emprunt forcé », comédie., an VI, vol3, p137, article sur « Essai sur la dignité des artisans », an VII. « Note de lecture sur un ouvrage de R.Fulton (ingénieur américain) qui propose un nouveau système d'amélioration des voies de communications intérieures », an VIII , p. 95, article sur les « Palais, maisons et autres édifices modernes de Rome, mesurés et dessinés par Percier, Fontaine et Bernier », an V, « Lettre sur l'Harmonie des vers dans quelques langues modernes et sur celle que les vers français pourraient emprunter de ces langues » (20 fructidor), pp. 473-480.

² « Lettre de Franklin à l'auteur d'un journal : *Sur l'art d'économiser le temps et l'argent en se levant et en se couchant avec le soleil* », *La Décade*, 30 Fructidor, an III, pp. 549 à 555. « Lettre sur le mariage entre jeunes gens », 20 Prairial, an V, pp. 483-486. « Pétition de la main gauche à tous ceux qui ont des enfants à élever », 10 Pluviose, an VI, p. 227-228. En l'an II, J.-B. Say avait rédigé un *Abrégé de la vie de Franklin* qui fut publié avec *La science du bonhomme Richard*, traduit par F.A. Quétant et J.-B. L'Ecuy ainsi que *l'interrogatoire devant la chambre des communes*, traduit par Dupont de Nemours.

³ *La Décade* 10 Germinal, an IV, pp. 38-44, cité par Marc Regaldo, op. cit. p. 93.

⁴ « *Pour Toscan, tu connais sa belle indifférence [...] Ginguené, dans sa Feuille villageoise, ne parle que de lui, c'est un sujet sans doute très intéressant pour l'auteur, mais fort indifférent au public ; S'il avait pris la même manière dans la Décade, nous aurions vu nos souscripteurs désertier dru comme grêle* », Lettre de J.B. Say à Duval, du 5 Vendémiaire, an III (26 septembre 1794), fonds Amaury Duval, Autun.

⁵ Horace Say fut dès le début associé au groupe de la *Décade*. De Nivôse an IV (janvier 1796) à Floréal an V (mai 1797) il rédige la rubrique de politique intérieure. Il rend compte également des ouvrages de mathématiques, de physique et d'astronomie. Engagé volontaire, élu chef de compagnie, il est envoyé à l'Ecole de Metz dont il sort premier. Il participe à l'organisation de l'Ecole Polytechnique et y succède au général Michaud d'Arçon. Membre de l'Institut d'Egypte, il participe à diverses expériences scientifiques et est fait chef de bataillon par Bonaparte. Selon J.-B. Say, après avoir analysé Locke et Condillac, il a fait le plan d'un ouvrage sur l'entendement humain et jeté les bases

Deux des grands philosophes du XVIII^e siècle font l'objet de critiques de la part de Say, il s'agit de Montesquieu et de Rousseau. Lors d'un compte-rendu J.-B. Say reproche à Montesquieu ses « *principes imaginaires d'honneur, de vertu et de crainte* » et son esprit de système¹. C'est en vertu de cette même conception pratique que J.-B. Say s'oppose à Rousseau mais d'une façon plus radicale. Il considère vide de sens le concept de « *volonté générale* » et rejette les écrivains qui parlent de « *l'état de nature : pure fiction de l'esprit qui nous importe assez peu.* »²

Jean-Baptiste Say et les idéologues³

À partir de 1795, le contexte politique et culturel de la France change profondément. Après la disparition des principaux girondins et de tous les chefs montagnards, la Révolution a besoin de nouveaux guides. Le groupe des idéologues est le mieux placé pour prendre la relève. Ils se réclament de la première Révolution (celle de 1789) et récusent la Terreur. C'est le retour de la liberté, de la raison, de la tolérance, des lumières. Durant toute la période du Directoire (1795-1799), les Idéologues⁴ et le groupe de la *Décade* font partie des principaux représentants de la vie intellectuelle et politique. Leur objectif majeur est de parvenir à stabiliser l'ordre républicain⁵ et à conclure la Révolution.

C'est dans le salon de la veuve d'Helvétius que, à partir de 1792, se rencontrent Cabanis (médecin, 1757-1808), Garat (homme politique et avocat, 1749-1833), Ginguené (poète et critique, 1748-1816), Daunou (archiviste et historien, 1761-1849), Chamfort (moraliste, 1741-1794), Volney (géographe et historien, 1757-1820). Ce groupe est lié à Mirabeau, Clavière, Brissot et Sieyès par l'intermédiaire de Chamfort, Cabanis et Condorcet. Le philosophe Destutt de Tracy (1754-1836),

d'une grammaire philosophique. Il a écrit un essai sur les gouvernements libres et le degré d'obéissance qu'ils peuvent obtenir des peuples publié dans ce volume.

¹*La Décade*, 20 brumaire an V (10 novembre 1796), article sur le voyage en Chine de lord Macartney. On trouve également une autre critique contre Montesquieu : « *Il est beaucoup trop extasié devant l'édifice plus brillant que solide de l'Esprit des Lois [...] On s'aperçoit assez généralement aujourd'hui que l'auteur de ce grand ouvrage au lieu de tracer un plan a créé des systèmes ; qu'il est plus occupé à justifier des idées reçues qu'à en établir de plus saines, ce qui lui donne pour défenseurs tous ceux qui cherchent de nouveau à accréditer les préjugés consacrés de son temps. En justifiant presque tous les genres d'abus il s'est montré plus soigneux des intérêts de son ambition que de ceux de la vérité ; de là les éloges qu'il donne au système féodal et son admiration de commande pour l'établissement sacerdotal* », 10 frimaire an X, pp. 443-444. Sur ce point la position des autres auteurs de la *Décade* se sépare, Ginguené, par exemple, fait l'éloge de Montesquieu.

²*La Décade*, an VIII, vol II, p. 64. Horace Say soulignera lui le manque de réalisme de Rousseau comparé à Machiavel : « *Jean-jacques nous a donné le contrat d'une société imaginaire ; ses principes sont bons pour les hommes politiquement parfaits. Machiavel, vivant au milieu des troubles politiques, a vu les hommes ignorants, fanatiques, intéressés, prompts à guerroyer, intolérants dans leurs opinions, tels qu'ils étaient, tels qu'ils sont, tels qu'ils seront, jusqu'à la consommation des siècles* », *La Décade*, 10 frimaire an V (30 novembre 1796), p. 443.

³Dans un sens très large et courant chez les sensualistes, inspirateurs des auteurs de la *Décade*, l'idée recouvre toutes sortes d'images ou de représentations mentales. Dans la conception nominaliste que l'on retrouve chez Condillac, l'idée se réduit au mot qui nous sert à désigner une réalité quelconque : « *Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale a dans notre esprit ? Ce n'est qu'un nom ; ou, si elle est autre chose, elle cesse d'être abstraite et générale* », écrit Condillac (*Logique* II, V). in *Dictionnaire Foulquié*. Chez le créateur de ce mot, Destutt de Tracy (1754-1836) on trouve la définition suivante : *science des idées au sens le plus général de ce mot, c'est-à-dire des états de conscience. Ce néologisme était destiné à remplacer "psychologie" qui avait l'inconvénient d'évoquer l'âme.* » p. 337.

⁴En 1796, dans un *Mémoire sur la faculté de penser* présenté à l'Institut, Destutt de Tracy utilise un néologisme « idéologie ». Idéologie voulait seulement dire ici « science des idées ». Cette science des idées est matérialiste, empirique. Le nom d'idéologues désignera par la suite tous ceux qui se retrouvaient dans le salon de madame Helvétius.

⁵Ph. Steiner, « Comment stabiliser l'ordre social moderne ? Jean-Baptiste Say, L'économie politique et la Révolution », dans G. FACCARELLO et P. STEINER (eds), *Économies et Sociétés*, (Economia, P.E, N° 13, 1990, pp.173-193.

Laromiguière, Fauriel, critique et traducteur (1772-1844), Degérando, juriste et philosophe (1772-1842), Andrieux, Marie-Joseph Chénier, le savant Lakanal (1762-1845), Bichat, Maine de Biran, Roederer, Thurot appartiennent aussi partie des Idéologues. Tous ces noms, nous les retrouvons à différents moments de la vie de Jean-Baptiste Say, que ce soit dans la mouvance girondine, à la *Décade*, à l'Institut, au Comité d'Instruction publique, au Tribunat ou dans les groupes libéraux sous la Restauration.

Ce groupe,¹ dont il faut se garder d'exagérer l'homogénéité, partage au moins une conception profonde : celle de la perfectibilité telle que Condorcet la définit dans son *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*, publiée après Thermidor grâce à Daunou. Ses membres veulent ordonner, de manière intelligible, les acquis de la révolution et en transmettre la signification profonde. Ils sont soucieux de la liberté individuelle et se réfèrent à la *Déclaration des droits de l'homme* tout en cherchant une harmonie entre liberté individuelle et intérêts collectifs. Ils s'opposent à l'irruption des masses passionnées et violentes pour trancher les débats politiques ainsi qu'aux dérives terroristes des gouvernements. Les idéologues voient dans la diffusion des *Lumières* par l'enseignement le pilier de la Révolution authentique et durable, celle qui restera dans les esprits.

Jean-Baptiste Say et le groupe des idéologues vont jouer une rôle décisif dans l'élaboration des lois de l'an III et de l'an IV, en particulier dans la création des écoles centrales, de l'École normale, et de l'Institut. Le cœur des préoccupations et de l'action des Idéologues, c'est la classe moyenne qu'ils appellent « classe mitoyenne ». Leur combat est tout entier tourné vers la défense du constitutionalisme, de la laïcité de l'État, du patrimoine culturel hérité des Lumières. Pour s'en convaincre il suffit de citer les auteurs dont les textes sont publiés ou repris dans la *Décade* : Helvétius, Voltaire, Rousseau, La Mettrie, Chamfort, Condorcet. La particularité des idéologues est de refuser aussi bien la monarchie que la conception jacobine de la République. Cette position sera celle de Jean-Baptiste Say jusqu'à sa mort, en 1832.

Tous ces hommes que l'on trouve dans les ministères, dans les journaux, à l'Institut, se réunissent entre amis, dans différents salons, et forment presque un véritable parti, sans avoir aucune des caractéristiques institutionnelles de ce type d'organisation. Lorsque le salon d'Auteuil n'est plus en mesure de les recevoir, les membres du groupe de la *Décade* se retrouvent chez madame Lebreton (femme de Joachim Lebreton), puis chez Sophie Gay. Jean-Baptiste Say se rend souvent chez Hélène Maria Williams, amie de madame Roland et des girondins, attirée en France

¹Pour comprendre pourquoi cette école n'a jamais reçue, ni en histoire, ni en littérature, ni en philosophie ou histoire des idées l'attention qu'elle méritait avant 1975 Gusdorf avance l'explication suivante : « [...] les idéologues sont des empiristes, et cette tradition n'a jamais eu sa place dans nos universités du XIX^{ème} siècle soumises depuis Victor Cousin à la domination d'un éclectisme spiritualiste, dont les aspirations ontologiques s'opposent avec force à l'agnosticisme des penseurs de la Révolution » pp. 21-22. Il ajoute que « la pensée des idéologues s'est perdue dans les sables de l'ingrate mémoire [...] tout homme dont la vie active s'est située entre les dates fatidiques de 1789 et de 1815 ou plus largement entre la disparition des derniers philosophes et l'éclosion du Romantisme, paraît inévitablement un nain », ibidem.

par sa sympathie pour la Révolution. Un autre salon joue un rôle important, celui de madame de Salm¹.

L'élaboration de la Constitution de l'an III et les critiques de J.-B. Say (1794-95)

Le Directoire dure près de quatre ans (du 26 octobre 1795 au 10 novembre 1799). Cette période est souvent présentée comme une transition : fin des espoirs révolutionnaires, préparatifs du pouvoir de Bonaparte. Le régime qui s'instaure est une tentative pour stabiliser la situation et remettre de l'ordre après six ans et demi de révolution. On essaye d'organiser une république modérée et libérale acceptable par tous les Français. Le catholicisme demeure la religion de la majorité des Français. Après la destruction de l'ancienne Église de France en 1790, l'an III de la République (1794-1795) est marqué par un renouveau religieux avec la réouverture des églises et la reprise du culte.

La situation économique de la France a peu évolué depuis 1789. C'est un pays rural, qui n'a pas été modifié par les bouleversements politiques et sociaux. La production industrielle est inférieure à ce qu'elle était en 1789. Quelques chefs d'industrie se révèlent : Oberkampf, Ternaux, Richard et Lenoir, Chaptal. Notons que Ternaux et Chaptal entretiendront des relations suivies avec Jean-Baptiste Say. Cette vie économique est entravée par le mauvais état des voies de communications ainsi que par les difficultés financières et monétaires qui ne seront surmontées qu'avec le vote de la loi de 1803. Le Directoire hérite de la Convention une énorme inflation. Le papier-monnaie ne vaut presque plus rien, l'assignat est supprimé le 18 février 1796 et se voit remplacé un mois plus tard par des mandats territoriaux gagés sur les biens nationaux non encore vendus. Ces mandats territoriaux s'effondrent encore plus vite que les assignats. Le 4 février 1797, le mandat est démonétisé. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les discussions sur la nouvelle constitution.

Dans un article J.-B. Say en germinal an IV (du 30 mars 1796) développe la conception politique générale qui anime sa réflexion sur la constitution : *« Voilà à peu près comme je me figure cet état de perfectionnement et de bonheur dans un grand Etat moderne tel que la France par exemple. Je veux d'abord que la paix l'habite, qu'une confiance réciproque, une bienveillance générale, unisse tous les citoyens; je veux qu'un gouvernement ferme garantisse au-dehors leur indépendance, et leur*

¹Marc Régaldo , op.cit, pp. 254-255, écrit : *« Introduite dans les sociétés littéraires, Constance Pipelet (madame de Salm), fut la première femme admise parmi les conférencières du Lycée des arts. Elle fit aussi des lectures au Lycée Thelusson et au lycée républicain. Sans donner dans l'égalitarisme féministe, elle consacra le meilleur de son œuvre, prose, vers, pièces de théâtre, à la défense et illustration de la condition des femmes [...] son physique répondait à son art c'était une belle personne un peu virile. Ses formes généreuses aperçues à quelques séances littéraires eurent le privilège de faire rêver un jeune homme fraîchement arrivé de son Dauphiné et qui ne s'appelait encore qu'Henry Bayle [...] Outre Gingené, Say, Andrieux et les trois frères Duval, on comptait parmi les hôtes l'intègre et naïf Gohier, breton lui aussi et membre déchu du Directoire, les littérateurs Vigée, Laya, Lemontey, La Chabeaussière, Lantier, Raboteau, Gudin de la Brunellerie, l'ami et biographe de Beaumarchais, l'ingénieur Breguet, l'astronome Lalande, le physicien Prony, les botanistes, Jussieu et de Candolle, les sculpteurs Hodon et Pajou, les peintres Girodet, Guerin et Vernet, les musiciens Martini et Grétry. Montelle était également un familier de la maison ainsi que Millin, l'érudit aveugle Pougens, l'orientaliste Langlès, les imprimeurs Pierre et Firmin Didot, Talma, François Thurot, l'helléniste Clavier et son redoutable gendre Paul Louis Courier, Naigeon enfin, l'ami de Diderot et le frère en athéisme de Lalande outre l'hôtesse et sa jeune fille, l'élément féminin était principalement composé de femmes de lettres : madame Dufrénoy, madame de Montaclos, madame Joliveau et Victoire Babois. Des étrangers de marque comme le géographe Pinkerton et Frédéric de Humboldt faisaient des apparitions lors de leurs séjours à Paris. »*

sûreté au dedans. Je veux que l'agriculture et tous les genres d'industrie, y soient de la plus brillante activité; que des ponts de mer remplis de navires, des canaux et des rivières couvertes de bateaux, des marchés propres et bien approvisionnés, offrent l'aspect de l'abondance. Je veux que chaque laboureur des campagnes, chaque artisan des villes, ait, sinon une propriété indépendante, au moins la perspective de pouvoir s'en procurer une sur ses vieux jours, ne fût-ce qu'une petite rente viagère. Je veux que dans chaque ménage, des ustensiles commodes et bien tenus, des habits de bonne étoffe, et du linge bien blanc, indiquent partout, non pas l'opulence mais l'aisance; que chacun sache lire, et ait dans son armoire au moins quelques volumes, pour s'éclairer sur les procédés des arts, et aussi quelques journaux, pour n'être pas étrangers aux intérêts de sa patrie. Je veux que des établissements publics, marqués au coin de l'utilité, inspirent à ceux qui viennent les observer, non pas la tristesse que donne le spectacle de l'humanité souffrante, mais le contentement que donne le spectacle de l'humanité soulagée [...].»¹

Say et les autres rédacteurs de la *Décade* suivent attentivement les travaux de la Commission des Onze chargée de rédiger la Constitution. Ils répondent à l'invitation de l'Assemblée en participant à la discussion. Quatre articles importants paraissent sous la signature de Duval², Say³, Ginguéné⁴ et Andrieux⁵. Jean-Baptiste Say, avec Amaury Duval, intervient longuement sur le projet. Duval présente un plan complet de constitution qui est envoyé à la Commission. Andrieux et Ginguéné se bornent à des observations sur le projet officiel. Say et Duval prévoient pour soustraire les assemblées à la pression de la rue, l'installation loin de Paris du corps législatif chargé de trancher en cas de révision du pacte social ou de crise constitutionnelle. Say propose cinquante lieues, et Duval trente.

J.-B. Say s'exprime dans un article intitulé « *Quelques idées sur le projet de Constitution de la commission des onze* »⁶. Il critique l'organisation du pouvoir exécutif, considérant qu'elle risque de ramener le pouvoir des commis de bureau ainsi que toute l'ancienne bureaucratie de Versailles. Il s'oppose au principe de la séparation des pouvoirs parce qu'il estime qu'elle est une source de conflits et d'inefficacité : « *Loin d'organiser entre eux [les différents pouvoirs] des moyens de lutte, il faudrait identifier la force de ces deux pouvoirs* »⁷.

Pour que la Constitution soit valable, elle devrait, selon Jean-Baptiste Say et les autres rédacteurs de la *Décade*, atteindre trois objectifs principaux : amener au pouvoir l'élite de la nation, éviter de favoriser les émotions populaires, la flambée des passions, les votes d'enthousiasme, prévenir les conflits entre les divers pouvoirs. Il

¹ *Décade* 10 germinal an IV, pp. 4243

² *La Décade*. 10 messidor III (28 juin 1795), pp. 21-33. « Extrait d'un plan de Constitution », par Polyscope (Duval), 20 messidor III (8 juillet 1795), pp.79 et suivantes.

³ *La Décade*, « Quelques idées sur le projet de Constitution de la Commission des Onze », par J.B.Say, 20 messidor an III (8 juillet 1795), pp. 90-95 et « Observations sur la réduction et la division des branches d'administration dans le projet de Constitution présenté par la Commission des Onze », par J.-B. Say.

⁴ Extrait par Ginguéné de la brochure de Lenoir-Laroche : « De l'Esprit de la Constitution qui convient à la France », 30 messidor an III (18 juillet 1795), pp.155-161.

⁵ Andrieux, *La Décade*, dans son « Analyse de l'Histoire d'Olivier Cromwell ».

⁶ *La Décade*, J.-B. Say, 20 messidor an III (8 juillet 1795), p. 79.

⁷ *La Décade*, J.-B. Say, 20 messidor an III (8 juillet 1795), p. 79.

rappelle que c'est « *Condorcet qui avait préconisé un système d'élections à deux degrés* »¹. L'élite, pour la *Décade*, se définit par les talents et non par la fortune.

Jean-Baptiste Say refuse de faire figurer en préambule de la Constitution la *Déclaration des droits de l'homme*. Pour lui, une Constitution est un « *contrat fondé sur l'intérêt des contractants et révocable à leur volonté* »². Cette déclaration des droits est non seulement superflue, mais elle peut être aussi la source de désordres, ce qu'il exprime très clairement : « *Examinons s'il est bien convenable de placer une déclaration qui établit les droits dans toute leur étendue à la tête d'une Constitution qui doit nécessairement les restreindre. La déclaration établit que la loi est l'expression de la volonté générale, et la Constitution porte qu'elle est tout bonnement la volonté du Conseil des Cinq Cents et du Conseil des anciens [...] Ce n'est donc pas trop hasardé que de dire qu'une déclaration des droits de l'homme, fort utile à l'époque de la Révolution, où il s'agissait d'établir des principes qui renversassent dans l'opinion l'ancien gouvernement, était au moins superflue, à présent que les principaux de ces droits sont reconnus et que l'énoncé des autres est inutile.* »³

Cette citation témoigne de la position fondamentalement bourgeoise et modérée de J.-B. Say. En cela, il ne se différencie pas des autres rédacteurs de la *Décade* mais s'affirme plus nettement homme d'ordre qu'un Ginguené ou un Amaury Duval. Il propose comme préambule de la Constitution le texte suivant : « *Le peuple français voulant assurer à chacun des individus qui le composent, la tranquillité, la sûreté de sa personne et de sa propriété, et la liberté compatible avec une grande association, a arrêté d'organiser son gouvernement ainsi qu'il suit* »⁴. Son opinion sur le rôle de la Constitution est pessimiste quand il écrit : « *Nous savons par expérience, qu'il ne suffit pas qu'une Constitution soit décrétée, acceptée, jurée, pour qu'elle se maintienne. Il faut qu'elle convienne tellement aux hommes et aux circonstances pour lesquelles elle a été faite qu'on ne sente pas même le besoin de la changer. Il faut que tout ce qu'elle ordonne paraisse tellement aisé, naturel, qu'on en prenne l'habitude sans peine ; car c'est l'habitude seule qui attache la grande majorité des hommes aux institutions.* »⁵

Contrairement à ce que soutient Montesquieu, la division des pouvoirs entre législatif et exécutif est, pour J.-B. Say et A. Duval, un mythe dangereux. Le problème se réduit à la question de la prééminence de l'un ou de l'autre pouvoir. Dans les deux hypothèses, les conflits sont inévitables. Duval, pour tenter de conjurer les conflits entre exécutif et législatif, propose la création d'un *Tribunal Suprême*, véritable gardien du pacte social. Selon J.-B. Say il suffirait de déclarer : « *Les fonctions judiciaires sont incompatibles avec toute autre* ». Ces positions seront sans effet sur l'adoption de la Constitution de l'an III qui ne tiendra aucun compte de leurs critiques.

¹ Marc Régaldo, *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique*, thèse, Champion, Paris 1976, tome 1, p. 366

² *La Décade*, 20 Messidor an III (8 juillet 1795), p. 79.

³ *La Décade*, 20 Messidor an III (8 juillet 1795), p. 80-81.

⁴ *La Décade*, 20 Messidor an III (8 juillet 1795), p. 79-90.

⁵ J.-B. Say, « Quelques idées sur le projet de Constitution de la commission des onze », *La Décade*, 20 Messidor an III (8 juillet 1795), p. 90.

La Constitution de l'an III établit le suffrage censitaire à deux degrés. Dans ce système, il y a au plus 30 000 électeurs et le pouvoir législatif est confié au Conseil des Cinq Cents et au Conseil des Anciens (250 membres). Le pouvoir exécutif est confié à un Directoire de cinq membres. Le Directoire n'a pas l'initiative des lois.

La nouvelle Constitution est votée le 5 fructidor an III (22 août 1795). Elle s'inspire des principes de 1789 mais amendés par les expériences de 1793 et 1794. Elle se veut libérale et respectueuse des principes démocratiques de séparation des pouvoirs. En réalité elle permet la pratique permanente d'un régime d'exception. Les députés issus de la règle des deux tiers (obligation de choisir les nouveaux députés pour les 2/3 parmi les anciens députés de la convention) entendent maintenir, envers et contre toute Constitution, les acquis de la Révolution. Un article applicable à partir de l'an XII et qui n'entrera jamais en vigueur imposait de savoir lire et écrire et d'avoir un métier¹.

C'est la période où l'influence politique directe de Jean-Baptiste Say et des autres rédacteurs de la *Décade* est la plus manifeste. Le frère de J.-B. Say, Horace Say, prend la responsabilité de la rubrique de politique intérieure. À la différence de la période précédente, il ne se limite pas à des commentaires ou à des informations, mais il y défend des positions en relation avec les questions politiques en cours. Durant toute cette période, la *Décade* appuie la politique du Directoire, y compris la condamnation de Babeuf (guillotiné le 27 mai 1797). Après la crise de Fructidor, durant la période du second Directoire, J.-B. Say intervient en première ligne pour soutenir les mesures prises par le régime en place. Il fait l'apologie de l'épuration décidée par le Directoire dans un article où il pose la question : « *Y-a-t-il des cas où il soit permis de violer les principes ?* »² Il répond par l'affirmative, en citant à l'appui des exemples de la période politique précédente : « *C'est par respect pour le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, qu'en mars 1792 la commission des douze laissa acquitter Marat et ses complices. Si, à l'invitation de la conduite que tint Cicéron dans une circonstance à peu près semblable, elle avait fait fusiller les conspirateurs, le lendemain, 200 000 victimes regrettables du règne de la Terreur, depuis l'infortuné Bailly jusqu'à Roucher, existeraient encore* »³.

Jean-Baptiste Say et les autres rédacteurs de la *Décade* condamnent le système financier issu de la Convention. Horace Say considère qu'une grande partie des troubles politiques ont une origine économique et financière. Pour lui, la Révolution ne sera véritablement achevée que lorsque l'activité du commerce et de l'industrie aura repris un cours normal⁴. Il condamne en particulier le fait que les membres du corps législatif reçoivent en guise d'indemnités les mandats territoriaux au cours réel, alors qu'ils imposent aux citoyens le cours officiel et forcé.

La dépréciation de l'assignat est telle qu'il est devenu totalement inutilisable. À partir de ce moment, Horace Say, en accord étroit avec son frère Jean-Baptiste, porte toute son attention sur les conditions de la liquidation de l'assignat. Il propose la fixation d'une valeur moyenne, calculée d'après un système d'indexation mensuelle

¹ Louis. Girard, *Les Libéraux français 1814-1875*, Aubier Montaigne, Paris, 1985, pp. 7-12.

² *La Décade*, 30 Floréal an VI (19 mai 1798), p. 377.

³ *La Décade*, 30 Floréal an VI (19 mai 1798), p. 377.

⁴ *La Décade*, 30 Vendémiaire an V (21 octobre 1796), pp. 182-183.

sur le prix du blé. Cette proposition s'exprime dans l'article intitulé *Idées sur le plan de finance*¹. La liquidation de l'assignat étant chose acquise, le retour à une circulation monétaire basée sur les espèces métalliques s'impose comme le seul moyen pour mettre un terme à la spéculation et rétablir les conditions favorables à l'activité économique et aux transactions commerciales. Les deux questions principales de cette période, la constitution et les questions financières, auront été celles où J.-B. Say et son frère Horace se sont le plus engagés. La Révolution échoue dans la tâche de fonder un gouvernement libéral garantissant les droits civils, elle va se livrer à la dictature de Bonaparte.

Jean-Baptiste Say et le coup d'État du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799)

C'est l'incapacité du Directoire à conclure la Révolution qui va pousser la plus grande partie du groupe des idéologues vers le soutien à Bonaparte. J.-B. Say et les autres rédacteurs de la *Décade* n'attendent plus le salut que d'un coup d'État. C'est la période où ils sont particulièrement proches de Sieyès, homme clé du 18 Brumaire. Les positions défendues par la *Décade* au cours des mois qui précèdent sont en plein accord avec les objectifs politiques proclamés par les auteurs du coup d'État : Bonaparte et Sieyès. Ce dernier est personnellement, et depuis longtemps, lié aux rédacteurs de la *Décade*. Horace Say, qui meurt durant l'expédition d'Égypte le 2 mai 1799, est lié à Bonaparte. Dans la période qui précède le coup d'État, ce dernier a mené une offensive de charme en direction des milieux de l'Idéologie. Il a été reçu dans le salon de Madame Helvétius à Auteuil et participé à des dîners avec les membres de l'Institut. Avant son départ en Égypte (19 mai 1798), il a demandé à J.-B. Say de lui faire la liste des ouvrages composant la bibliothèque qu'il emportera dans son expédition. Bonaparte n'a pas ménagé sa peine pour obtenir l'appui de ceux qu'il appellera plus tard les *idéologues*. Son retour est salué avec enthousiasme par la *Décade* : « *Le héros de l'Italie pourra conduire nos troupes à de nouveaux triomphes, préparer et conclure lui-même une paix dont l'Europe a tellement besoin* »². L'appui des rédacteurs au coup d'État du 18 Brumaire se traduira par la nomination de quatre de ses membres fondateurs : Andrieux, Ginguéné, Lebreton et J.-B. Say au Tribunal.

Les historiens ont mis en lumière le rôle essentiel des Idéologues de l'Institut (Sieyès, Cabanis et Volney) dans le coup d'État³. Ce sont Jean-Baptiste Say et les autres rédacteurs de la *Décade* qui mettent en avant le mot d'ordre de ralliement des brumairiens : « *Oui, il vous faut une réunion, mais que ce soit celle de tous les talents, de toutes les lumières, de toutes les vertus que la Nation renferme. Oubliez toutes les distinctions de partis, faites l'appel de tous les patriotes ; que le sentiment de la présence d'un danger commun unisse tous ceux qui se sont ralliés en 1789, sous l'étendard des droits de l'homme, et ne l'ont pas abandonné depuis.* »⁴

Le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), Cabanis⁵ prononce un discours, au Conseil des Cinq Cents, qui attaque frontalement le régime du Directoire. Il déclare «

¹ *La Décade*, 10 Frimaire an IV (1 décembre 1795), pp. 406-410.

² *La Décade*, 10 Brumaire an VIII (1 novembre 1799), p. 252.

³ Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, Chapitre 6 à 10.

⁴ *La Décade*, 30 Thermidor, an VII (17 août 1799), p. 364.

⁵ Cabanis, « Discours prononcé à la suite du Rapport de la Commission des Sept », Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII, Voir *Oeuvres philosophiques*, PUF, Paris, 1956, vol. II, pp. 451-456

Non, le peuple n'est pas libre, heureux, là où des milliers de lois, produites par le désordre des évènements, tiennent la hache toujours suspendue sur toutes les têtes, ébranlent ou menacent toutes les propriétés ; où les talents, les vertus, les richesses, deviennent tôt ou tard des titres de proscriptions ; où l'industrie ne trouve plus d'aliments à cause de la fuite des capitaux, presque plus d'encouragement à cause de l'effroi des consommateurs ; enfin où les lois et le gouvernement lui-même sont dans une état continuel d'instabilité, qui ne présente nulle garantie solide aux citoyens, nourrit l'inquiétude et les alarmes dans toutes les imaginations.»¹

Après le coup d'État se met en place la commission², décidée dans la séance du 23 brumaire an VIII (14 novembre 1799) est annoncée dans le Moniteur (Tome XXXIX, p. 907), qui doit préparer la nouvelle Constitution. Elle est composée, entre autres, de Cabanis, Chénier, Daunou, Garat, Sieyès sans oublier Jean-Baptiste Say qui en est un des secrétaires rédacteurs. Il voit dans la nouvelle organisation politique issue du coup d'Etat du 18 Brumaire un retour aux principes de 1789 ! Il exprime dix jours plus tard les espérances qu'il met dans le nouveau régime : « *Espérons que l'organisation de notre nouveau gouvernement, qui ouvre une porte Constitutionnelle à toutes les améliorations, introduira dans cette partie de l'administration, comme dans plusieurs autres, un nouvel ordre plus favorable à la morale et à l'humanité ; espérons que les idées libérales répandues dans tant de bons écrits, et sur lesquelles se fonde notre révolution, descendront enfin de leur hauteur théorique, que les peuples s'apercevront une fois qu'on sait agir aussi bien qu'on a su penser, et que nous aurons aussi nous, des institutions qu'on pourra citer* »³. Ces illusions seront cruellement déçues et laisseront chez Jean-Baptiste Say une trace profonde, perceptible dans les critiques répétées qu'il fera de Bonaparte par la suite. Le malentendu est plus grave encore car Napoléon déteste tout ce qui s'apparente, de près ou de loin, à des théoriciens. En 1802, après une discussion sur le traité de commerce franco-anglais de 1786 avec Beugnot, il déclare à Chaptal : « *Vous m'avez présenté Beugnot comme un homme d'esprit. C'est un fier idéologue. Je ne le chargerai jamais de conclure un traité de commerce* ». Jean-Baptiste Say rapporte que lors de discussions avec Bonaparte il avait essayé de lui expliquer les lois de l'économie politique et que celui-ci n'y comprenait rien⁴.

Le régime de l'an VIII est marqué par la conception de Sieyès qui cherche à préserver la liberté en fragmentant les pouvoirs du nouveau régime. Le collège des conservateurs choisit les membres du pouvoir législatif sur des listes de confiance. Ses membres sont nommés à vie, il est l'organe suprême de l'État, un grand conseil des sages. Le pouvoir législatif est fragmenté en deux organes : le Tribunat discute des projets de lois présentés et défendus par le conseil d'État, le Corps législatif écoute plaider les tribuns et conseillers d'État, puis vote en silence. Ceci afin d'éviter l'agitation des assemblées. Ce système, impraticable à terme, se comprend si l'on

¹ Cabanis, « Discours prononcé à la suite du Rapport de la Commission des Sept », Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), Voir *Œuvres philosophiques*, PUF, Paris, 1956, vol. II, p. 452.

² Cette commission est mise en place après la dissolution du régime du Directoire. Elle est chargée des questions de police, de législation et de finance et de préparer le Code Civil.

³ *La Décade*, 20 Nivôse an VIII (10 janvier 1800), p. 80.

⁴ Voir J.-B. Say, *Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, Deterville, 1817.

tient compte du fait que depuis 1792, la dictature, sous une forme ou sous une autre, n'avait cessé de caractériser le régime politique de la France.

Jean-Baptiste SAY et le Tribunat (1800-1804)

Le Tribunat est une assemblée créée par la Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799), chargée d'émettre un vœu, favorable ou défavorable, sur les projets de loi du gouvernement. La Constitution de l'an VIII emprunte aux idées de Sieyès le terme de Tribunat et sa conception de division du pouvoir législatif entre plusieurs assemblées. L'initiative des lois reste entre les mains du gouvernement. Le Tribunat est composé de cent membres, d'au moins vingt-cinq ans, élus pour cinq ans et renouvelables par cinquième tous les ans¹. Il peut seulement influencer la décision du Corps législatif ou inciter le gouvernement à retirer son projet. J.-B. Say est nommé Tribun le 13 décembre 1799.

Les Tribuns de Frimaire an VIII (décembre 1799) sont presque tous d'anciens membres des assemblées révolutionnaires : 49 sortent directement du Conseil des Cinq Cents, 18 du Conseil des Anciens, 19 ont siégé à la Convention, 13 à la Législative et 6 à la Constituante. À côté de Jean-Baptiste Say, on trouve un grand nombre d'intellectuels célèbres : Andrieux, Constant, M.-J. Chénier, Daunou, Ganilh, Garat-Mailla, Ginguené, Isnard, Laromiguière, Mongez. La plupart de ces intellectuels fréquentent les salons de madame de Condorcet, de Madame Helvétius, de Germaine de Staël et de Madame de Salm.

De 1800 à 1802 le Tribunat est considéré comme un foyer d'opposition. Toutefois, le sens de cette opposition doit être relativisé. Le bilan des sessions de l'an VIII et de l'an IX montre que le Tribunat soutient la très grande majorité des projets du gouvernement. Il exprime 87 vœux favorables et 7 vœux défavorables (quatre en l'an VIII et trois en l'an IX)². Bonaparte est irrité par la publicité des débats dans la mesure où celle-ci peut contribuer à forger une opinion publique hostile à ses vues. Quant aux nombreuses pétitions adressées à l'assemblée, en vertu de l'article 83 de la Constitution de l'an VIII, le Tribunat les renvoie presque toutes au gouvernement et rejette, en pluviôse an VIII (janvier 1800), un projet de Benjamin Constant souhaitant leur examen.

L'année 1801 va être celle d'un intense combat politique pour la *Décade*. Plusieurs questions cruciales sont en jeu. Il s'agit d'abord de l'installation des tribunaux criminels spéciaux par Bonaparte qui représentent un profond retour en arrière par rapport à l'œuvre judiciaire de la Révolution. Ensuite vient la négociation du Concordat, et l'on sait que pour tous les rédacteurs de la *Décade* la lutte contre la religion et contre l'emprise des prêtres est une question essentielle. Enfin, toute l'organisation de l'enseignement public issue de la Révolution est remise en cause. Bonaparte liquide l'Institut et en particulier sa section des sciences morales et politiques.

¹ Comme les législateurs, les Tribuns étaient choisis par le Sénat sur la liste des notabilités nationale, ce qui leur enlève pratiquement toute légitimité populaire. Le traitement annuel des membres du Tribunat était fixé à 15000 francs.

² En l'an VIII, le gouvernement retire trois des projets de lois qui ont été rejetés par le Tribunat. Parmi les projets adoptés au cours de ces deux ans, seuls huit rencontrent une opposition supérieure au tiers des voix : cinq en l'an VIII et trois en l'an IX (1801).

C'est l'intervention de Guinguené dans la section des affaires intérieures du Tribunal appelant ses collègues à résister au projet de tribunaux spéciaux de Bonaparte qui va déclencher le conflit avec ce dernier. La discussion sur les tribunaux criminels spéciaux, en pluviôse an IX (1801), dure dix jours. Daunou, Isnard, Benjamin Constant et Guinguené, sont parmi les orateurs qui combattent le projet de loi. Face à cette opposition, Bonaparte réagit en faisant publier dans le *Mercure de France* du 16 Pluviôse, an IX (5 février 1802) sous le titre *Observations* une violente attaque contre le groupe des idéologues. Le texte dénonce « *ces esprits déréglés qui, appliquant à tort et à travers les principes absolus d'une métaphysique abstraite (...) établissent au grè de leurs passions les systèmes les plus opposés (...). Ils sont douze ou quinze et se croient un parti. Des raisonneurs intarissables, ils se disent orateurs. Ils feignent d'ignorer qu'il n'existe pas en Europe un Etat sans tribunaux particuliers pour juger les brigands et les rassemblements de séditeux armés. Ils ne veulent pas même se souvenir des lois qu'ils ont eux-mêmes créées (...); A qui en veulent-ils ? Au premier Consul. On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes, ajoutez-y, si vous voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze nébuleux métaphysiciens. Il opposera à tous ses ennemis LE PEUPLE FRANCAIS.* »¹

La position de Say au cours de cette période est sans illusion : « *je m'aperçus bientôt qu'on voulait non pas travailler de bonne foi à la pacification de l'Europe et au bonheur de la France, mais à un agrandissement personnel et vain. Trop faible pour m'opposer à une semblable usurpation et ne voulant pas la servir, je dus m'interdire la tribune et, revêtant mes idées de formules générales, j'écrivis des vérités qui pussent être utiles en tous temps et dans tous les pays.* »² J.-B. Say a cependant présenté quatre rapports au nom de la section des finances. J.-B. Say n'est pas l'opposant le plus actif dans cette assemblée. Il n'est pas évincé lors de la première épuration de 1802³ mais lors de la deuxième, en 1804. Bonaparte désigne les opposants à éliminer dans une lettre du 1er pluviôse an X (21 janvier 1802) on y retrouve tous les tribuns qui s'étaient montrés hostiles aux projets du gouvernement : Bailleul, Constant, Chazal, Chénier, Daunou, Alexandre, Ganilh, Garat-Mailla, Guinguené, Isnard et Thiessé⁴. Le Tribunal disparaît en 1807. Au premier janvier 1809, la république cesse d'être mentionnée sur les monnaies. La révolution a accouché d'une nouvelle dictature qui s'effondrera dans l'indifférence en 1804.

J.-B. Say et Bonaparte 1798-1832

Jean-Baptiste Say s'est entretenu plusieurs fois avec Bonaparte et a rapporté une partie de leurs discussions. Bonaparte a une admiration réelle pour les membres du groupe. Celle-ci s'exprimera publiquement dans le *Moniteur* du 9 nivôse an VI (29

¹ le *Mercure de France* du 16 Pluviôse, an IX (p. 319)

² Voir J. Valynseele 1971, p. 41.

³ Contrairement à la loi qui prévoyait initialement de tirer au sort les vingt membres sortants du Tribunal, Bonaparte obtient l'appui du Sénat pour choisir ceux qui seront renouvelés (sénatus-consulte du 22 ventôse an X ; 13 mars 1802), et éliminer ainsi les opposants.

⁴ Ils sont remplacés le 6 germinal an X (27 mars 1802) par vingt nouveaux élus « bien pensants », parmi lesquels figurent Lucien Bonaparte et Carnot.

décembre 1797). Dans l'éloge qu'il fait de l'Institut, après avoir sollicité et obtenu d'y être admis comme membre correspondant, il indique qu'il se considère comme un élève et que l'occupation la plus honorable et la plus utile est celle de contribuer à l'élargissement des connaissances humaines. L'illusion des idéologues est de croire que Bonaparte se contentera d'être le bras armé de la raison et des Lumières. Cette illusion est parfaitement exprimée par Jean-Baptiste Say dans un article de la *Décade* du 20 nivôse an VIII¹. De là date l'hostilité extrêmement forte que J.B. Say manifesterà toujours par la suite à l'égard de Bonaparte. Citons ici quelques remarques significatives : rapportant un entretien qu'il avait eu avec Bonaparte, il écrit : « *Je me suis hasardé une fois de reprocher à Napoléon qu'il dépravait la nation. Il est impossible de rendre la finesse du dédain avec lequel il me répondit : Vous ne savez donc pas encore que l'on gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus ?* »²

Il écrit en réponse à un auditeur d'un de ses cours à l'Athénée, le 17 janvier 1816 : « *Je ne connais pas, je vous l'avoue, de crime égal au sien (Bonaparte). Il est coupable, non seulement du mal qu'il a fait, mais d'avoir méprisé le bien qui s'offrait à lui et qui n'a jamais été si facile pour personne.* »³ Il écrit également sous le titre : « *Infamie financière de Bonaparte : on avait pris les fonds sacrés des Monts de Piété destinés à prêter aux malheureux et l'on avait remplacé cela par des engagements de la caisse de service pour 4 millions 400 000 livres.* » Pour conclure sur l'amertume qui dut être la sienne d'avoir contribué à la mise en place du régime de Bonaparte, citons cette réflexion : « *Ce qu'on appelle un gouvernement fort, n'est qu'un brigandage plus puissant que les autres.* »⁴

L'hostilité de J.-B. Say à l'égard de Bonaparte s'exprime tout au long du manuscrit de la politique pratique et dans l'éloge funèbre qu'il prononce à l'occasion de la mort de Bigonnet en 1832 : « *Membre du conseil des 500. Il lutta contre la tyrannie naissante de Bonaparte. On n'a point oublié que ce fut lui qui dans la fameuse séance de St Cloud apostropha l'usurpateur lorsqu'entouré de ses grenadiers, il envahit l'assemblée des représentants de la France. Bigonnet le saisissant par le bras : Téméraire, lui dit-il retirez-vous, ne violez pas le sanctuaire des lois.* »⁵

Jean-Baptiste Say : La Société des Amis des Noirs et des colonies (1796-1799)

Des recherches récentes ont mis en lumière le rôle joué par Jean-Baptiste Say dans la lutte contre l'esclavage. Dès l'origine, l'esclavage fut un fait international, cette dimension de l'esclavagisme a conduit les sociétés de lutte contre l'esclavage à s'inscrire d'emblée dans un cadre international. En France, la première *Société des Amis des Noirs* fut créée à Paris le 19 février 1788⁶. Il existait déjà un grand nombre de sociétés antiesclavagistes aux Etats-Unis et en Angleterre. Ainsi, dès 1775, une

¹ La *Décade*, 20 nivôse an VIII (vendredi 10 janvier 1800), pp. 10-11.

² J.B. Say, *Petit Volume*, 3ème édition 1839, p. 117, Paris Guillaumin.

³ Manuscrits, fonds Say, Bibliothèque Nationale.

⁴ Ibidem.

⁵ Manuscrits, fonds Say, Bibliothèque Nationale.

⁶ C'est une filiale de la société créée à Londres en 1787.

société antiesclavagiste¹ est fondée à Philadelphie sous les auspices de Franklin dont J.-B. Say est un fervent admirateur. La *Société des Amis des Noirs* va constituer un groupe de pression qui va influencer sur la politique gouvernementale en menant une active propagande qui sera relayée au sein des cercles gouvernementaux par ses membres comme Mirabeau ou Lafayette. Les deux fondateurs, et dirigeants de fait, de cette société sont Étienne Clavière, dont J.-B. Say est à cette époque le secrétaire et Brissot de Warville. Un des derniers textes publiés par la société est de Clavière².

C'est en 1797 que la deuxième société des Amis des Noirs³ voit le jour sous le nom de *Société des Amis des Noirs et des colonies*. Elle se réclame de l'héritage de la première, la continuité étant assurée par la présence de membres de la première société : Lanthenas, Grégoire, Servan, Frossard. C'est la loi de départementalisation issue de la Constitution de l'an III qui va inscrire dans la réalité l'abolition de l'esclavage. La mention de *colonies* associée à celle d'*Amis de Noirs* ne doit pas être une source de contresens ; les esclavagistes des îles réclament l'indépendance justement pour maintenir l'esclavage et leur domination. L'une des commissions de la nouvelle société porte le nom de « colonies nouvelles ». Ces nouvelles colonies doivent reposer sur le travail libre. Il s'agit, dans le projet du suédois Wadström, de développer des fermes modèles, et de promouvoir le développement économique. Talleyrand, ministre des relations extérieures à cette époque, développe un plan visionnaire de colonisation de l'Afrique. Plusieurs membres de la nouvelle société fréquentent le ministre : Hélène Maria Williams, Stone, Grégoire. Jean-Baptiste Say⁴ fait partie de ce groupe à travers sa participation assidue au salon de Hélène-Maria Williams et parce que ces projets se situent dans le cadre de l'approche libérale. Il fait partie de ceux qui représentent la presse et les réseaux culturels. Avec lui⁵ on retrouve d'autres membres du groupe des idéologues et de la *Décade* : Charles Thérémis, Antoine Labaume et Cabanis. Le lien avec les anglo-saxons est réalisé par Wadström et le salon de Hélène-Maria Williams fréquenté par Thomas Payne et le quaker John Walker lors de leur passage à Paris.

C'est dans la séance du 29 germinal an VI (18 avril 1798) que le nom de Say figure pour la première fois sur les procès verbaux des séances de la Société : « Grégoire fait un point d'information ; il a remis à Jean-Baptiste Say le mémoire transmis à la société par le général Servan sur la culture du sucre à Batavia »⁶. Le

¹ Cette société fut fondée sous le nom de *Society for the Relief of Free Negroes Unlawfully Held in Bondage*. Elle ne rentrera vraiment en activité qu'en 1784. Voir sur ce point Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 1998, p. 21.

²² *Adresse de la Société des Amis des Noirs à l'Assemblée nationale, à toutes les villes de commerce, à toutes les manufactures, aux colonies, à toutes les sociétés des Amis de la Constitution. Rédigée par É. Clavière, Membre de cette société*, Paris, 10 juillet 1791, XXII-318 p., réimprimé dans *La Révolution Française et l'Abolition de l'esclavage*, Paris, EDHIS, 1968, tome IX.

³ Voir sur tous ces points l'introduction de Bernard Gainot, in Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 1998, pp. 299-327

⁴ Voir sur le rôle attribué par Say à la question coloniale : Philippe Steiner, « J.-B. Say et les colonies, ou comment se débarrasser d'un héritage intempestif ? », *Cahiers d'Économie politique*, n° 27-28, Paris L'Harmattan, 1996, pp. 153-173.

⁵ Voir Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 1998, pp. 315-316.

⁶ Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 1998, pp. 339.

procès verbal précise plus loin que ce mémoire sera inséré dans la *Décade Philosophique* du 20 floréal an VI (19 mai 1798). Parmi les membres de la société il faut relever le nom de Benjamin Sigismond Frossard (1754-1830) que J.-B. Say a connu à Lyon lorsqu'il était pasteur des Charpennes¹.

Le procès verbal de la séance du 20 floréal an VI (9 mai 1798) indique « *Lecture d'une lettre de J.-B. Say, l'un des auteurs de la Décade Philosophique ; il envoie un numéro de La Décade qui présente le mémoire sur le sucre à Batavia* »². Ce n'est que sur le procès verbal de la séance suivante du 30 floréal an VI (19 mai 1798) que J.-B. Say figure comme membre de la société³. Les procès verbaux indiquent ensuite le nom de Say pour les séances du 10 fructidor an VI (27 août 1798), il est d'ailleurs le secrétaire de cette séance⁴. La particularité de cette société est que les femmes y sont admises. Hélène Maria Williams, l'épouse de Wadström, celle de Lepage et Madame Oliver y sont admises lors de la séance du 30 brumaire an VII (20 novembre 1798). La femme de Jean Baptiste Say, Julie Say, est admise au sein de la société lors de la séance du 10 pluviôse an VII (29 janvier 1799)⁵.

Jean-Baptiste Say, l'Amérique et Jefferson

Les liens de J.-B. Say avec le monde anglo-saxon ne se limitent pas à l'Angleterre. Ses écrits ont été largement utilisés par Jefferson⁶ dans le cadre d'une stratégie politique et culturelle. Cette attraction de l'Amérique s'exerce sur le groupe des idéologues et des girondins. Condorcet fait l'éloge de Franklin à l'Académie des Sciences, le 13 novembre 1790. Mirabeau dans son discours du 11 juin 1791 à l'Assemblée Nationale déclare : « *Franklin est mort... Il est retourné au sein de la divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière* »⁷. C'est à John Adams et Benjamin Franklin⁸, que Thomas Jefferson a soumis le brouillon de la déclaration du 4 juillet 1776 avant de la présenter au Congrès. Le congrès devait rayer, par souci de ménager les citoyens possesseurs d'esclaves, un long paragraphe.

Jean-Baptiste Say entretient une correspondance avec Jefferson, il lui envoie son *Traité d'économie politique*⁹. Il indique dans une note de ses manuscrits du 21 août

¹ Les Charpennes sont aujourd'hui un quartier de Lyon en dehors de sa presqu'île.

² Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 1998, p. 344.

³ Les documents publiés par Bernard Gainot et Marcel Dorigny ne donnent pas les dates d'adhésion des différents membres de la société.

⁴ Il n'y a pas de procès verbal pour toutes les séances et ces procès verbaux ne comportent pas tous la liste des membres présents.

⁵ Les procès verbaux indiquent ensuite la présence de Say lors des séances du 20 nivôse an VII (9 janvier 1799), du 30 nivôse an VII (19 janvier 1799), du 30 pluviôse an VII (18 février 1799).

⁶ Chinard Gilbert : *Jefferson et les idéologues d'après sa correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis, J.B. SAY et Auguste Comte*, The Johns Hopkins, studies in romance literatures and language extra volumes, Baltimore, Paris 1925. Les liens de Jefferson avec les économistes français se prolongeront à travers Dupont De Nemours Pierre Samuel (1739-1817) qui s'exile aux Etats-Unis après le coup d'Etat du 18 fructidor. Jefferson le charge de rédiger un plan d'éducation nationale. Revenu en France en 1802, il écrit des mémoires , retrouvant ses fils qui ont fondé aux Etats-Unis une entreprise industrielle.

⁷ in *L'apothéose de Benjamin Franklin*, Textes, Introduction de G. Chinard, Institut français de Washington, 1955.

⁸ Voir Jean-Jacques Chevallier, *Histoire de la Pensée Politique*, Payot, Paris, p. 538.

⁹ Voici le Texte de la lettre de Thomas Jefferson en réponse à l'envoi du *Traité d'économie Politique* de Jean-Baptiste Say : « *Thomas Jefferson*
To Jean-Baptiste Say, Washington, February 1, 1804

1814 concernant M. H. C de Rham : «*Je [...] le charge d'une lettre pour Jefferson et d'une pour Horace.*»¹ Jefferson vante les mérites de Say dans une lettre à John Norvell il écrit : «*[...] If your views of political inquiry go further, to the subjects of money & commerce, Smith's Wealth of Nations is the best book to be read, unless Say's Political Economy can be had, which treats the same subject on the same principles, but in a shorter compass & more lucid manner. But I believe this work has not been translated into our language.*»² Jefferson écrit le 4 avril 1813 dans une lettre à Duane : «*Say et Tracy, à mon avis, contiennent le total de cette science aussi loin qu'on puisse la pousser sans s'égarer, et il est grand dommage que le livre de Say aussi bien que celui de Tracy n'ait pas été mis entre les mains de nos compatriotes dans une bonne traduction. Il supplanterait entièrement le livre de Smith, parce qu'il est plus court plus clair et plus sensé.*»³

Jefferson apporte son appui aux français dans leur combat pour développer un système politique et pour affermir les bases du libéralisme en Europe. La passion de

DEAR SIR,

I have to acknowledge the receipt of your obliging letter, and with it, of two very interesting volumes on Political Economy. These found me engaged in giving the leisure moments I rarely find, to the perusal of Malthus' work on population, a work of sound logic, in which some of the opinions of Adam Smith, as well as of the economists, are ably examined. I was pleased, on turning to some chapters where you treat the same questions, to find his opinions corroborated by yours. I shall proceed to the reading of your work with great pleasure. In the meantime, the present conveyance, by a gentleman of my family going to Paris, is too safe to hazard a delay in making my acknowledgments for this mark of attention, and for having afforded to me a satisfaction, which the ordinary course of literary communications could not have given me for a considerable time.

*The differences of circumstance between this and the old countries of Europe, furnish differences of fact whereon to reason, in questions of political economy, and will consequently produce sometimes a difference of result. There, for instance, the quantity of food is fixed, or increasing in a slow and only arithmetical ratio, and the proportion is limited by the same ratio. Supernumerary births consequently add only to your mortality. Here the immense extent of uncultivated and fertile lands enables every one who will labor to marry young, and to raise a family of any size. Our food, then, may increase geometrically with our laborers, and our births, however multiplied, become effective. Again, there the best distribution of labor is supposed to be that which places the manufacturing hands alongside the agricultural; so that the one part shall feed both, and the other part furnish both with clothes and other comforts. Would that be best here? Egoism and first appearances say yes. Or would it be better that all our laborers should be employed in agriculture? In this case a double or treble portion of fertile lands would be brought into culture; a double or treble creation of food be produced, and its surplus go to nourish the now perishing births of Europe, who in return would manufacture and send us in exchange our clothes and other comforts. Morality listens to this, and so invariably do the laws of nature create our duties and interests, that when they seem to be at variance, we ought to suspect some fallacy in our reasonings. In solving this question, too, we should allow its just weight to the moral and physical preference of the agricultural, over the manufacturing, man. My occupations permit me only to ask questions. They deny me the time, if I had the information, to answer them. Perhaps, as worthy the attention of the author of the *Traité d'Economie Politique*, I shall find them answered in that work. If they are not, the reason will have been that you wrote for Europe; while I shall have asked them because I think for America. Accept, Sir, my respectful salutations, and assurances of great consideration."*

¹ Manuscrits, fonds Say, Bibliothèque Nationale. Dans une lettre précédente à Delaroche, en date du 16 mai 1812, Jean-Baptiste Say indique que Jefferson rend hommage à son *Traité d'Économie politique* : «*Je profite, cher ami, d'un envoi de [Nantin de Siam] que je fais à Horace, pour y joindre un chapitre de la seconde édition de mon Traité d'Economie politique. Tu m'en diras ton avis la première fois que tu m'écriras. Ce sujet qui n'était indiqué que dans ma première édition, est bien neuf encore. Je le crois totalement ignoré non seulement des gouvernements qui en ignorent bien d'autres, mais des gens qui cultivent les diverses industries, agricoles, manufacturières et commerçantes pour qui il est pourtant d'un haut intérêt. On chercherait vainement cela dans Smith et l'on commence à s'apercevoir que, même dans ma première édition, il y a une foule de choses et même de principes importants, absolument neufs. C'est un témoignage que viennent de me rendre plusieurs personnes de mérite à Paris, et Jefferson l'avait dit à M. Warden en Amérique. C'est une douce satisfaction d'entrevoir l'aurore de la justice sous le regard de l'injustice. Je travaille à cette seconde édition avec autant d'ardeur que si j'avais la faculté de l'imprimer [...]*»

² Lettre de Jefferson à John Norvell, 14 juin, 1807, C'est nous qui soulignons.

³ Voir Gilbert Chinard, *Jefferson et les Idéologues*, The John Hopkins Press et Les Presses Universitaires des France, 1925, pp. 114-115.

Say pour une économie politique appliquée, guidant la classe moyenne dans la recherche d'une existence confortable, s'accorde tout à fait avec les idées de Jefferson. Lorsqu'en 1815 Say exprime le désir de résider aux Etats-Unis, Jefferson le propose comme professeur à l'Académie d'Albemarle en Virginie, en vue d'organiser un enseignement supérieur pour les Américains.

La période de la Restauration 1814-1832

De 1814 à 1830 les deux frères de Louis XVI règnent sur la France, sous les noms de Louis XVIII et Charles X. La France fit sous la Restauration sa première expérience d'un régime représentatif. La société issue de la Révolution se stabilise provisoirement avant de subir le choc du machinisme et que se fasse sentir le poids d'un prolétariat ouvrier. Enfin, la liberté d'expression recouvrée après le despotisme impérial, la paix maintenue, les contacts multipliés avec l'étranger favorisent le renouveau de la vie intellectuelle. Ces quinze années sont le moment d'une remise en ordre et d'un inventaire des ressources de la France. Le régime qui se met en place est celui d'une monarchie contractuelle, d'un pacte entre la nation et le roi. L'acte de naissance de ce régime est matérialisé dans la Charte. Dans ce texte, Louis XVIII affirme que sa souveraineté indépendante de toute assemblée ; la religion catholique est déclarée religion d'État. Toutes les libertés civiles sont reconnues, les intérêts issus de la Révolution sauvegardés. Deux chambres, la chambre des pairs et celle des députés votent les lois et le budget. Cette première Restauration va durer d'avril 1814 à mars 1815.

Lors des Cent-jours (20 mars-22 juin 1815) Bonaparte cherche à s'appuyer sur les libéraux. Benjamin Constant¹ rédige l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, acte qui diffère peu de la Charte. Après la défaite de Napoléon depuis le 23 juin 1815, la Chambre des représentants, élue par une minorité d'électeurs de gauche, discute d'une nouvelle constitution. Ce texte est presque entièrement voté lors du retour à Paris de Louis XVIII, le 8 juillet 1815. Ce texte est marquée par la préoccupation de l'instruction pour tous, de l'assistance et de la laïcité. L'héritage des Idéologues est très présent, mais ce texte ne sera jamais appliqué. La France ne voulait plus du despotisme impérial mais elle ne voulait pas non plus d'un retour à l'ancien régime. Avec la fin de l'aventure de l'île d'Elbe, la France passe sans transition de la domination des fils de la révolution à celle de la Chambre introuvable. Les fanatiques du trône et de l'autel rêvent de vengeance, d'un retour à un passé mythique, de réparations auxquelles ils ne pensaient même pas en 1814. Les libertés sont une nouvelle fois méconnues et remplacées par des lois d'exception. Au cours de ces années 1815-1816 les manifestations et conspirations sont courantes. Le trait le plus caractéristique de la vie politique sous la Restauration est l'étroitesse du pays légal. Le régime censitaire n'accorde le droit de vote qu'aux hommes de plus de trente ans et payant au moins 300 francs de contribution directe. Ce qui donne autour de 89000 électeurs pour une France de 29 millions d'habitants environs.

¹ Les principaux ouvrages publiés Par B. Constant durant la période de la Restauration sont : Benjamin Constant, *De la liberté chez les Modernes : Ecrits politiques*, éd. Marcel Gauchet (Paris : Livre de poche, 1980) avec une introduction développée par Gauchet, « Benjamin Constant : l'illusion lucide du libéralisme », pp. 11-91 ; sur Contant voir Kurt Kloocke, *Benjamin Constant : Une biographie intellectuelle* (Genève : Droz, 1984).

L'importance de la Restauration dans l'histoire des idées nous est fournie par l'étude de quelques questions qui souvent donnaient lieu à des débats animés entre conservateurs, libéraux et saint simoniens. L'une des premières préoccupations était les rapports du pouvoir du roi avec la Charte. La confrontation entre le roi et ses partisans d'une part, les libéraux, défenseurs de la liberté individuelle et du constitutionnalisme, d'autre part s'est traduite par des discussions sur l'origine du pouvoir politique, la nature de la liberté, le juste rapport entre l'individu et l'État, et le rôle de la religion et de l'Eglise dans la société. Parmi toutes ces questions, la liberté d'expression faisait partie des problèmes les plus souvent débattus. Le roi rétabli voyait à juste titre dans la presse libre une menace sérieuse pour son pouvoir absolu et tenta à plusieurs reprises de la restreindre. L'ensemble des critiques du régime - en particulier B. Constant, C. Comte (gendre de Jean-Baptiste Say) et C. Dunoyer - mènent alors une campagne sans relâche pour mettre fin à la censure.

La propriété pose de sérieux problèmes, étant donné que les émigrés demandent la compensation, voire la restitution, pour les terres et les biens (y compris les esclaves dans les colonies françaises) confisqués (ou libérés dans le cas des esclaves) pendant la Révolution. La propriété sous la Restauration déterminait le droit de vote ; elle avait donc autant une dimension politique et juridique qu'économique.

La Restauration est le premier régime à disposer de la longue durée. Une véritable opinion publique avec une presse¹ très riche, des publications diverses, un grand nombre de revues vont pouvoir se développer. Les débats parlementaires prennent leur véritable place et sont largement repris par la presse. Toutes les grandes questions politiques qui seront débattues tout au long du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle sont déjà présentes. À celles déjà citées, il faut ajouter : droit de vote, décentralisation, divorce, peine de mort, droit d'association, impôt, libre circulation des biens, service militaire, rôle de l'Église. Ces questions vont être débattues par deux générations ; d'une part celle qui appartient aux Lumières et qui a commencé son expérience politique sous la Révolution, comme Say, le groupe des Idéologues, et ce qui reste de jacobins et d'autre part celle qui va incarner le socialisme saint-Simonien, la révolution industrielle et le romantisme à travers Chateaubriand et Hugo. Toute la période est empreinte du rejet de l'absolutisme, que ce soit celui de Napoléon ou de Charles X. Les travaux de Pierre Rosanvallon² et de François Furet³ ont mis en lumière ce moment où la France s'attache à une conception égalitaire et administrativement centralisée. Cette période est celle du ralliement des différentes composantes des libéraux au seul régime qui n'ait pas été expérimenté, celui de la monarchie constitutionnelle. Leur ralliement à la Charte est sincère. L'aile la plus radicale, celle du *Censeur* exprime par la voix de Charles Comte, futur gendre de J.-B. Say, le choix de Louis XVIII plutôt que celui de Bonaparte. Il s'agit plus d'un

¹ La presse libérale est particulièrement active avec : *Les Archives philosophiques, politiques et littéraires* (1817- 1818), dirigées par Royer-Collard et Guizot. *La Minerve française* (1818-1820), dont Benjamin Constant est l'inspirateur. *Le Globe* (à partir de 1824), journal-manifeste de la jeune génération, où dominent Guizot et Cousin, les deux maîtres à penser. Le *Censeur*, puis le *Censeur Européen* de Comte et Dunoyer.

² Pierre Rosanvallon, « Présentation » à l'ouvrage de Guizot, *Philosophie politique : de la souveraineté dans Histoire de la civilisation en Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, éd. Pierre Rosanvallon (Paris : Hachette, 1985) p. 307

³ Pierre Rosanvallon, *La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et 1830*, 1994.

choix raisonnable que d'un véritable adhésion, mais le groupe libéral s'y tiendra tout au long de la période de la Charte.

À une époque où il n'y avait ni orthodoxie libérale, ni véritable parti politique qui s'en réclame, il est préférable de parler de "libéralismes". Les conservateurs pouvaient se rassembler autour de leur monarque, les bonapartistes pouvaient exploiter la personnalité puis l'aura du mythe napoléonien ; les adversaires de Napoléon, puis de la monarchie étaient par contre divisés en une multitude de groupes -libéraux, jacobins, socialistes, etc- se définissant davantage par leur affiliation à un journal, à un salon, par le soutien, ou l'opposition, à certaines lois, que par l'appartenance à un parti défini.

Le groupe des fondateurs du libéralisme¹ en France comprend ceux qui ont vécu la Révolution et en ont été des acteurs : Sieyès, Destutt de Tracy, Lafayette, Daunou, Germaine de Staël, Benjamin Constant et Jean-Baptiste Say. Sieyès a comme préoccupation primordiale les droits de l'individu, dont le maintien constitue pour lui la finalité de la société. Il se défie de la notion de souveraineté et recherche un arbitre. Son rôle s'étendra de 1789 à 1803. Il votera la déchéance de l'Empereur et vivra sous la Restauration un exil doré à Bruxelles. Destutt de Tracy est sans doute le plus connu des Idéologues. Il est député de la noblesse aux États Généraux, commandant de cavalerie dans l'armée de Lafayette en 1792, il sera emprisonné de 1793 à Thermidor. Il votera en 1814 la déchéance de l'Empereur. Il devient pair de France sous la Restauration. C'est un matérialiste, laïque radical et utilitariste. Parmi ses *Œuvres* il faut citer le *Commentaire sur l'esprit des lois de Montesquieu*, travail rédigé à l'intention de Jefferson en 1806². Daunou a participé à la rédaction de la constitution de l'an III, il publie en 1818 l'*Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société*. Madame de Staël compose ses *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, ouvrage inachevé qui paraît après sa mort en 1818. Contre la Terreur jacobine et l'Empire, Germaine de Staël prône la monarchie constitutionnelle et donne son interprétation de la Charte. Benjamin Constant, le théoricien le plus important du libéralisme à cette époque, publie en 1814 *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* ouvrage dans lequel il règle ses comptes avec Bonaparte, puis ses *Réflexions sur les Constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties d'une monarchie constitutionnelle*. De 1818 à 1820 son *Cours de politique constitutionnelle* regroupe ses écrits sur le gouvernement représentatif. En 1819 il prononce à l'Athénée Royal de Paris une conférence *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*³, à laquelle Jean-Baptiste Say assiste. Ce dernier utilise les textes de Constant au cours de la rédaction de son manuscrit de la *Politique pratique*. Dans les *notes rassemblées pour la politique pratique* il écrit : « Il y a de bonnes idées à prendre dans la brochure Gros vert de Benjamin Constant intitulée *Principes de politique. Sur la souveraineté des peuples*, page 13. Sur l'élection des

¹ Voir Louis Girard, *Les Libéraux Français, 1815-1875* (Paris : Aubier, 1985) et André Jardin, *Histoire du libéralisme politique de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875* (Paris : Hachette, 1985) et Laurence Jacobs, « 'Le moment libéral' : The Distinctive Character of Restoration Liberalism », *The Historical Journal*, 1988, vol. 31, n° 2, pp. 479-91.

² L'ouvrage sera publié en 1811 aux États-Unis et en 1819 à Liège.

³ Voir ce texte dans : Pierre Manent, *Les libéraux*, t. 2, Pluriel Hachette, 1986, pp. 72-94

assemblées représentatives et qu'elles doivent être indéfiniment rééligibles, p. 96. *Sur la discussion, qu'on ne doit pas faire de discours écrits* page 123 *Sur les autorités locales, qu'elles doivent être toutes populaires mais qu'il devrait y avoir un commissaire du gouvernement pour représenter les autorités et les intérêts de la Nation*, page 193.»¹ Les cours de J.-B. Say à l'Athénée participent pleinement de tout le mouvement politique et intellectuel de cette période.

La pensée de Benjamin Constant est sur nombre de points proche de celle de J.-B. Say², en particulier lorsqu'il fonde sur les Lumières et leur diffusion, la prise de conscience par les peuples de leurs droits et de leurs intérêts, ou lorsqu'il réserve les droits politiques, non aux plus riches, mais aux citoyens capables d'indépendance et de réflexion.

À côté de ceux qui font figure d'anciens, on trouve un petit groupe qui, depuis juin 1815, se réunit chez Pasquier ancien préfet de Napoléon. Les participants sont Molé, Barante, Royer-Collard, Becquey, Guizot³, le comte de Serre. On les appelle « constitutionnels » et aussi « doctrinaires ». Ils acceptent la Charte parce qu'elle garantit les libertés et l'égalité civile. Charles Comte⁴ et Dunoyer⁵ forment l'extrême gauche des libéraux, ils s'expriment dans le *Censeur Européen* créé en 1817. Il sont très hostiles aux idées de la Restauration, mais leur crainte du bonapartisme est encore plus forte et les amène à soutenir la Charte.

La période qui suit l'épisode des Cent-jours est celle où une partie des libéraux (les doctrinaires) est associée au gouvernement par Decazes. Ils ne sont qu'une douzaine mais on y trouve deux générations, celle de la Révolution avec Royer-Collard⁶ et Camille Jordan et celle dont les pères furent guillotins sous la Terreur : Guizot, Victor de Broglie. Ils ont en commun d'être d'origine protestante et bourgeoise. Ce groupe s'exprime notamment dans le journal intitulé les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*⁷. La plupart des projets de lois de 1816 à 1818 sont préparés par ses membres dont l'acte politique le plus important sera la loi électorale du 5 février 1817 qui fait de la classe moyenne la classe gouvernante. Cet objectif est commun à toutes les composantes de la mouvance libérale, celle des fondateurs, comme Say, ou des plus jeunes comme Guizot. Les deux arguments

¹ J.-B. Say, Manuscrits, Bibliothèque Nationale de France, folio 16a.

² Benjamin Constant cite Say dans ses *Principes de Politique* (version de 1806-1810), Pluriel Hachette, 1997, p. 246 et p. 290.

³ François Guizot, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, Ladvocat, 1820. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, Ladvocat, 1821. *De la peine de mort en matière politique*, Paris, Béchét aîné, 1822; rééd. (avec Des conspirations et de la justice politique) Paris, Fayard, coll. «Corpus des œuvres de philosophie en langue française», 1984. *De l'histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe* (Cours d'histoire moderne 1820-1822), Paris, Didier, 1851, 2 vol. *Essais sur l'histoire de France... pour servir de complément aux «Observations sur l'histoire de France» de l'abbé de Mably*, Paris, 1823; rééd. Ladrangé, 1836

⁴ Voir Charles Comte, *Traité de législation*, p. 496 et « Considérations sur l'état moral de la nation française », *Le Censeur européen*, vol. 1, 1817.

⁵ Charles Dunoyer, *Nouveau traité d'économie sociale, ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de LIBERTE, c'est-à-dire avec le plus de FACILITE et de PUISSANCE*, Paris, Sautetlet, 1830, 2 volumes.

⁶ Pierre-Paul ROYER-COLLARD, dont on trouvera les principaux discours in Prosper de BARANTE, *La Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, Paris, Didier, 1851.

⁷ Ce journal paraît de juillet à décembre 1817.

décisifs sont que les classe moyennes sont gardiennes de l'ordre et qu'elles sont aussi les seules forces vives de la société.

Les journaux libéraux comme le *Mercure de France*, recréé par Benjamin Constant en janvier 1817, le *Censeur européen*¹ de C. Comte et C. Dunoyer, la *Bibliothèque Historique* de Chevalier défendent tous la Charte. Le plus important des journaux d'opposition était le *Constitutionnel*, fondé en 1815. Les élections d'octobre 1817 voient la mobilisation des principaux libéraux avec B. Constant, Chauvelin, Bignon, Dupont de l'Eure, Laffitte, de Broglie qui créent un comité libéral. Parmi les candidats qui sont élus à Paris on trouve Manuel, Casimir Périer, Laffitte, Benjamin Delessert. Ces deux derniers entretiennent durant cette période des relations suivies avec J.-B. Say et celui-ci les cite même comme référence lorsqu'il sollicite un emploi Laffitte était rapidement devenu le plus riche banquier de France. Il est le mécène de tous les opposants. On trouve dans son salon et à sa table aussi bien les restes du régime impérial que les nouveaux venus de la presse de gauche. Chez les libéraux de gauche on trouve encore Voyer d'Argenson et Flauguergues. La période est propice aux renversements de position. Si par exemple on trouve beaucoup d'anciens bonapartistes dans le camp des libéraux, nombre de libéraux deviendront à leur tour des instruments de Napoléon III comme Barthe, Dupin, Delangle, Boinvilliers, Boulay de la Meurthe. Les années 1815 à 1819 furent très difficiles en raison de l'occupation étrangère, d'une disette très dure et des besoins financiers accrus de l'État. Cette période est celle de la réaction ultra royaliste. Le discours sur l'éducation est développé par les libéraux, des auteurs d'essais sur l'éducation particulière ou nationale, tels de Gérando, de Laborde, Jean-Baptiste Say, sont les fondateurs, dès 1815, de la célèbre Société pour l'enseignement élémentaire

En octobre 1818 J.-B. Say fait une remarquable synthèse des forces politiques en présence dans une lettre à Bentham que nous retranscrivons ici intégralement : « *Mon digne ami,*

Je vous dois beaucoup de remerciements de m'avoir fait connaître M. Bingham. Il pense comme nous; mais il est plus jeune et propagera nos idées lorsque nous n'en aurons plus. La génération nouvelle les adopte avec une avidité dont je suis moi-même étonné. En France cette génération de gens qui lisent et qui pensent, n'est pas nombre mais elle finit toujours par entraîner le reste. Vous seriez étonné des progrès que nous avons faits de cette manière depuis deux ans même dans nos ignorantes provinces, et vous en verrez des effets dans la première occasion. Mais nous ne désirons pas que cette occasion soit prochaine. Plus elle tardera, mieux on en profitera. Le tort qui nous [illisible] 14 années de tyrannie diligente, ne saurait se réparer en peu [illisible]. Longtemps encore le bon sens public sera faussé par les mauvaises directions qu'on lui a données. Longtemps nous aurons à gémir des institutions illibérales par lesquelles Bonaparte a successivement remplacé toutes

¹ Voir la série d'articles par Ephraïm Harpaz sur la perspective libérale et industrialiste de Comte et Dunoyer : « Le Censeur, Histoire d'un journal libéral », *Revue des sciences humaines*, octobre-décembre 1958, 92, pp. 483-511. ; « Le Censeur, Histoire d'un journal industrialiste », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1959, vol. 37, no. 2, pp. 185-218 et vol. 37, no. 3, pp. 328-57 ; « Le Censeur, Histoire d'un journal quotidien », *Revue des sciences humaines*, 1964, pp. 113-116, pp. 137-259 et *L'école libérale sous la Restauration : Le « Mercure » et la « Minerve » 1817-1820* (Genève : Droz, 1968).

celles de la république. La révolution comme un vaste incendie, avait fait table rase. Nous y avons placé quelques constructions imparfaites mais qui admettait tous les genres de perfectionnement. Bonaparte est venu et a rétabli, de propos délibéré, beaucoup plus d'encombrements qu'il n'y en avait. Voilà le mal qui nous tourmente. Faut-il remettre le feu ? Le moyen est trop cruel et trop hasardeux ; et le voulût-on, la chose n'est peut-être plus possible.

On dit que nous obtiendrons cette année d'exercer quelque influence sur le choix de nos administrateurs des communes et peut-être de départements, dont l'Empereur a fait de véritables pachalies, où l'agent du maître fait toujours ce qui convient à lui-même et au maître; et rien de ce qui convient aux administrés. On dit que nous obtiendrons aussi quelques réformes dans notre administration criminelle mais de ces améliorations, on ne nous en donnera que le moins qu'on pourra, pour avoir l'air d'obéir à l'opinion publique, et le peu de concession qu'on fera, l'on tachera de le détruire par les exceptions.

En attendant l'opinion se prononce fortement contre ces abus ; et c'est beaucoup, surtout avec un gouvernement faible et sot, amené sous les plus mauvais auspices, et mal soutenu.

L'état de nos partis est assez curieux. Le ministère est tout bonapartiste et persuade à la famille légitime, qu'on ne peut gouverner et brider la nation qu'avec les institutions et les machines du dernier gouvernement. Du reste le ministère a peu de partisans hors des salariés, ou de ceux qui aspirent à l'être.

Les ultra-royalistes représentent votre opposition. Ils n'ont d'autres regrets que de n'être pas en place et ne réclament les principes qu'à leur profit particulier. Ces gens là ont pour chefs secrets la famille entière des Bourbons; mais comme cette famille est en place, elle cherche plutôt à y rester qu'à donner du pouvoir aux siens. On dédommage ceux-ci par des faveurs et de l'argent sans pouvoir. Dans la nation, ce parti n'a de partisans que parmi les prolétaires et quelques fanatiques. Encore leur nombre diminue-t-il tous les jours.

[f°330] *Les indépendants ou libéraux (autour desquels se groupent les Bonapartistes sans place, déguisés eux-aussi du bien public) ont pour eux le gros de la nation. Petit à petit ils éclairent les hommes de bonne foi de tous les partis; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que quoique les diverses nations de l'Europe aient peu de communication entr'elles, les progrès marchent d'un même pas dans tous les pays. Notre peuple ne sait pas ce que fait le vôtre, ne lit rien. Votre peuple ne s'inquiète guère de ce que la France fait ou pense ; l'Allemagne pas davantage, l'Italie non plus; et tout cela néanmoins marche du même pas. Qu'en arrivera-t-il ? C'est ce qu'il est difficile de dire surtout pour ce qui est de l'époque et de la manière dont la chose se passera. »¹*

Nous possédons d'autres indications sur l'état d'esprit de J.-B. Say au cours de cette période grâce à la correspondance qu'il échange avec F. Place à Londres. Le 15 décembre 1818 il lui écrit « *Notre machine politique se détraque. Il y a de violentes divisions dans notre ministère. On ne sait quel parti prendre avec la chambre des députés. On ne sait si l'on fera aux libéraux les concessions que la charte leur donne*

¹ [Bentham project: UC X. 101] [f°329] Lettre à Bentham du 7 octobre 1818

le droit de réclamer, ou bien si on leur fermera la bouche par des coups d'Etat. Dans le premier cas on abandonnera Laisné, ministre de l'intérieur; dans le second cas on abandonnera Decazes. Si l'on prend ce dernier parti, vous n'apprendrez plus rien de nos affaires par les écrits imprimés. Le gouvernement est maître des presses et ne laissera publier que ce qui lui conviendra pour tromper la nation et l'étranger. Mais si l'on est maître un moment, quelles seront les suites ?.....

La chute des fonds ajoute aux embarras du gouvernement. Le nouveau ministre des finances, Roy, avoue qu'il ne sait quel parti prendre. Il consulte les banquiers, il jure, il tempête. A mesure qu'on épluche l'administration de Corvette, et de son compère Laboullerie, on y découvre d'indignes abus. D'ici à quelques jours, on saura à quoi s'en tenir sur tout cela. Votre Castlereagh et votre Wellington sont repartis. On assure qu'ils sont revenus pour achever de faire du mal aux français. Adieu je vous embrasse. »¹

Après l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820), la répression politique pousse un certain nombre d'opposants au régime, libéraux et autres, à rallier des associations de type conspiratrice ou quasi-révolutionnaire, telles que celle des carbonari. Cet assassinat est l'occasion d'une réaction ultraroyaliste en France qui amène les ultras au pouvoir (1820-1828). Ceux-ci développent la thèse du complot libéral. C'est la période de la mise en place des lois d'exception. L'autorisation préalable est rétablie, le jugement des délits de presse rendu au juge correctionnel. Beaucoup de journaux disparaissent. La mainmise de l'Église sur les esprits est facilitée par diverses mesures: officialisation des missions, auxquelles fonctionnaires et soldats doivent participer; inspection des collèges confiée aux évêques (1821); nomination de Mgr. de Frayssinous comme grand maître de l'Université (1822). En 1822 les cours de Guizot et de Cousin sont suspendus.

La gauche, dont les députés sont tombés de quatre-vingts en 1820 à quinze en 1824, ne peut plus se faire entendre à la Chambre; sa presse est bâillonnée. Les libéraux du groupe des indépendants totalement écartés des fonctions politiques vont se lancer dans les conspirations sous la direction de Lafayette et de Manuel. C'est l'époque des sociétés secrètes dans toute l'Europe et en particulier des carbonari. Une partie des chefs de la gauche libérale se tient à l'écart de ces mouvements : Constant, Foy, Périer. Parmi les premiers carbonari on trouve Leroux, Cousin, A. Thierry, Manuel, Dupont de l'Eure, Voyer d'Argenson, Tous les membres de la gauche connaissaient l'affiliation aux sociétés secrètes de leurs amis. Un peu plus tard, alors que Charles Comte son gendre est poursuivi et doit émigrer en Angleterre, J.-B. Say sollicite Bentham le 13 octobre 1823 pour lui porter de l'aide

« Cher maître et cher ami

Je vous recommande de la manière la plus pressante mon gendre et mon intime ami, M. Comte, avocat, qui depuis trois ans s'était réfugié en Suisse et qui remplissait avec un succès croissant, une chaire de droit naturel où il avait été appelé par le gouvernement du canton de Vaud. C'est là que ces mangeurs d'hommes au nom de Dieu, qui s'intitulent Sainte Alliance, l'ont relancé. J'espère que l'Angleterre lui offrira un refuge assuré. C'est un de vos élèves, mon digne Maître; couvrez-le de vos

¹ Lettre à Francis Place, British Museum : Mss 35153 [f°54].

ails; soulevez en sa faveur vos puissants amis. La liberté vous sourira du haut des cieux et je vous élèverai un autel dans mon cœur.

Comte est l'ami particulier du brave Lafayette qui l'a tenu caché plusieurs mois dans son château de la Grange; il est l'ami particulier de Daunou, de D'Argenson et de tout ce que nous avons de vertueux patriotes; et par dessus cela c'est un de nos plus éminents publicistes, de nos meilleurs écrivains; que de titres auprès d'un grand homme!

Je ne vous dis rien de plus quant à présent : Comte vous expliquera lui-même ses projets et sollicitera vos conseils.

Croyez toujours, mon respectable ami, à ma sincère et respectueuse affection. »¹

L'action politique pratique de J.-B. Say durant cette période reste, pour l'essentiel, à découvrir, seul le recueil de toute sa correspondance pourra permettre de faire toute la lumière sur ses liens avec les dirigeants des groupes libéraux.

¹ [Bentham project: UC X. 101] Lettre à Bentham du 23 octobre 1823.

II Présentation des textes contenus dans ce volume

De la liberté de la presse, 1789

C'est durant la période de la convocation des États Généraux où les lois sur la presse sont très restrictives que Mirabeau choisit de lancer le prospectus d'un journal, dont il fait paraître le premier numéro le 2 mai 1789, sous le titre *États Généraux*. Un peu après la prise de la Bastille, le journal prend le nom de *Courrier de Provence*. Au même moment Brissot fonde le *Patriote* et Marat l'*Ami du peuple*. Le jeune Jean Baptiste Say publie la même année une petite brochure¹ *De la liberté de la presse* (1789). Bien plus tard Jean-Baptiste Say portera un jugement sans concession sur sa brochure, tout en précisant les circonstances dans lesquelles il l'a rédigée.

« Cette brochure est bien médiocre ; c'est l'ouvrage d'un bien jeune homme ; de l'enflure ; des expressions vagues, des apostrophes et quelquefois des incorrections et du mauvais goût. Je la fis à un âge où il m'était impossible de m'élever au-dessus de mon sujet. Mais on y voit une âme qui soupire après ce qui est beau et bon et qui est animée de l'amour du bien public. C'est là ce qui me poussa à me faire imprimer. Qu'on se reporte aux premiers mois de 1789. L'ancien gouvernement subsistait encore avec ses formes, ses censeurs, lieutenants de police [illisible] et cependant tous les écrivains étaient tourmentés du désir de développer leurs vues sur les réformes qu'on entrevoyait devoir arriver dans l'administration.

On était appelé à s'occuper du gouvernement et le gouvernement voulait qu'on se tût : quoiqu'il fût vrai (ainsi que le gouvernement l'a éprouvé depuis), qu'il aurait mieux valu laisser faire la révolution par les écrivains que par la populace. C'est ce que j'entrevoyais et je voulus exciter par tous les motifs possibles les gens encore puissants et surtout les ministres dont Necker faisant partie et ouvrir toute l'influence aux lumières. Ce qui m'a surpris, c'est que ma mauvaise brochure fût trouvée digne d'être critiquée ; on fit imprimer une feuille volante où j'eus l'honneur d'être déchiré de toutes les manières. Je n'ai jamais pu comprendre le motif qui poussa mon censeur ; car assurément ma production n'était faite pour exciter ni la crainte ni l'envie.

Dans cet écrit où il n'était nullement question du fond de la chose l'auteur regrette que la liberté de la presse se soit déjà étendue jusqu'à en laisser sortir mon ouvrage ; comme si la censure de livres avait jamais eu pour but d'empêcher les sottises. [...] Il y a dans ma brochure une esquisse très rapide des progrès de l'esprit humain après la renaissance des lettres. J'y considère les succès purement littéraires du siècle de Louis XIV comme le prélude d'un effort plus mâle et plus utile des facultés intellectuelles. J'ajoute : « Les esprits ne pouvant contenir leur activité, les sciences ont été cultivées en même temps que les lettres. Dès lors, l'exercice a reculé les bornes de l'entendement ; en cultivant la littérature et les sciences on a su mieux connaître la morale et la philosophie. Enfin on est parvenu à initier à ces lumières toutes les classes de la société et il en est résulté une telle masse de connaissances que le pouvoir de comparer et juger s'est trouvé général. » [...] J'ai soupçonné quel était l'auteur qui a perdu son temps, son esprit et son papier à me combattre ainsi ;

¹ Plus de 7000 brochures sur le thème de la liberté de la presse seront publiées au cours de la seule année 1789.

mais je n'en ai jamais eu la certitude. »¹ Sa brochure s'inscrit dans la tradition des écrits de Voltaire qu'il cite d'ailleurs en exergue de son ouvrage.

L'Abrégé de la vie de FRANKLIN (1794)

Les circonstances de la publication de *l'Abrégé de la vie de Franklin* par J.-B. Say ne nous sont pas connues avec précision. On peut toutefois noter que J.-B. Say se réfère souvent à Swift ou à Franklin dont il traduit plusieurs textes pour la *Décade*². C'est en l'an II (1794) que l'Imprimerie des Sciences et des arts dont Jean-Baptiste Say est également le directeur, publie *L'Abrégé de la vie de Franklin*. Cet *Abrégé* sert d'introduction à l'ouvrage de Franklin la *Science du Bonhomme Richard*³. Il est probable, comme l'indique Marc Régaldo, que Say ait traduit également la seconde partie de *l'Autobiographie* de Franklin, paru la première fois dans *La Décade* du 30 pluviôse an VI⁴ (18 février 1798). *L'Abrégé de la vie de Franklin* est constitué en fait de commentaires de J.-B. Say résumant et citant de larges extraits de *l'Autobiographie*. Cet ouvrage est pour l'essentiel une traduction, avec parfois des résumés.

Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation et le concours proposé par l'Institut

La *Classe des sciences morales et politiques de l'Institut* avait en séance publique, mis au concours, le 15 Messidor an V (3 juillet 1797), la question suivante : « *Quelles sont les moyens les plus propres à fonder la morale d'un peuple ?* » en précisant : « *Le mémoire sera écrit en français et remis avant le 5 Germinal de l'an VI. Ce terme est de rigueur* »⁵.

A la suite d'une erreur de rédaction, le terme de « moyens » avait été substitué à celui d'institutions. L'Institut cherchera à rectifier cette erreur en la faisant annoncer dans les journaux. Le registre des prix de l'Institut comporte une rature concernant le libellé du premier concours, « moyens » est barré et le mot « institutions » rajouté au-dessus. Pour préciser le sens de la question posée les responsables du concours chargèrent Roederer de rédiger un certain nombre d'observations qui furent insérées dans la *Décade*⁶. Lorsqu'à la fin de l'année 1799, J.-B. Say rédige *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, il n'a pas encore publié son *Traité d'Économie politique* dont il commencera la rédaction l'année même de la publication d'*Olbie* (1800).

¹ Say J.-B., *Publications diverses*, première édition, exemplaire personnel de J.-B. Say appartenant à A.Heertje (Amsterdam). Page collée après la page de garde et au début de la brochure, *De la liberté de la Presse*, 1789.

² « Lettre de Franklin à l'auteur d'un journal sur l'art d'économiser le temps et l'argent en se levant et en se couchant avec le soleil », *La Décade*, 30 fructidor an III (16 septembre 1795), pp. 549-555. « Lettre sur les mariages entre jeunes gens » 20 prairial an V (8 juin 1797), pp. 483-486. « Pétition de la main gauche, à tous ceux qui ont des enfants à élever », 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798), pp. 227-228.

³ Celui-ci a été traduit par F.-A. Quétant et J.-B. L'Ecuy, il est suivi de *l'interrogatoire de Franklin devant la Chambre des Communes* traduit en grande partie par Dupont de Nemours.

⁴ *La Décade* du 30 pluviôse an VI (18 février 1798), pp. 345-358.

⁵ Voir Staum M., *Minerva's Message, Stabilizing the French Revolution*, Montreal : McGill-Queen's University Press.

⁶ *La Décade*, n° 9, an VI, (1798).

Aucun des seize concurrents ayant adressé leur mémoire n'avait traité le sujet de manière à mériter le prix. L'Institut remit donc le concours à l'année suivante et fournit de nouvelles précisions. Le prix (« *cinq hectogrammes d'or frappés en médaille* ») devait être remis au cours de la séance publique de l'Institut du 15 Nivôse de l'an VIII (5 janvier 1800).

Voici ce que Ginguené, rapporteur de la commission chargée d'examiner les mémoires de ce second concours, précise sur les indications fournies aux concurrents : la seconde classe de l'Institut « *porta dans chacune des deux (tâches) le coup d'œil de l'analyse, ou du moins elle indiqua aux concurrents comment ils devaient les y soumettre. Elle persista à écarter de la question, comme elle l'avait fait d'abord, les institutions politiques et religieuses ; mais parmi les institutions civiles, elle appela principalement l'attention des concurrents sur les institutions domestiques, sur l'influence qu'elles ont eue chez les plus anciens peuples, sur la part que le législateur peut y prendre sans violer la liberté naturelle, et sur les limites où il doit s'arrêter. Ce ne fut qu'après l'exposition de tous ces principes qu'elle invita les auteurs à indiquer les institutions positives qui leur y paraîtraient les plus conformes* »¹.

La commission chargée d'examiner les mémoires composée de : Roederer, Naigeon, Grégoire, De Sales et Ginguené. Elle déposa ses conclusions lors de la séance publique du 15 Nivôse an VIII (5 janvier 1800). Aucun des huit concurrents de ce deuxième concours, dont J.-B. Say, ne sut traiter le sujet. Dans son rapport, Ginguené précise qu'il aurait effectivement fallu distinguer les institutions politiques, civiles, religieuses et purement morales, « *prendre ensuite les institutions morales pour objet essentiel et envisager : a) les institutions qui éclairent l'esprit (enseignement public, écoles nationales, société d'instruction, publication de livres, de journaux, bibliothèques, spectacles, etc.) ; b) celles qui échauffent l'âme (monuments, beaux-arts, obélisques, statues, fêtes) ; c) celles qui soutiennent la coutume (institutions domestiques).* »²

Le mémoire qui aurait traité avec talent et méthode ces différentes dimensions et qui aurait enfin présenté « *comme complément nécessaire cette institution pleine et entière du travail que l'auteur des Observations appelle avec raison Le grand régulateur des mœurs domestiques, le grand précepteur de la morale privée, aurait reçu le meilleur accueil et aurait inspiré à l'Institut l'espoir de le voir obtenir le prix* »³. Le mémoire de Jean-Baptiste Say sera l'un des deux seuls à être mentionnés élogieusement, bien qu'il ne soit pas considéré comme le meilleur.

Voici comment Ginguené juge la contribution de notre auteur : « *après avoir posé en principe qu'une nation qui connaîtrait et suivrait généralement les règles de la morale, serait la plus heureuse des nations, l'auteur montre l'application de ce principe dans l'histoire imaginaire d'un peuple, qu'il nomme les Olbiens, c'est à dire habitants du pays du bonheur. Il suppose ce peuple, un demi-siècle après la*

¹ Sur ce concours voir Archives de l'Institut B4, *Concours sur la Morale d'un peuple*, 2 concours, 15 mémoires au premier concours et 8 mémoires au second concours, rapport de Ginguené, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800), 3, pp. 6-7. Voir également : *Procès verbaux de la Classe des Sciences morales et politiques*, 3 registres an IV à an XI.

² Rapport de Ginguené, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

³ Rapport de Ginguené, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

révolution qui, d'esclave qu'il était, l'avait rendu libre, ayant consolidé l'édifice de sa liberté en changeant par de bonnes institutions ses mœurs ou ses habitudes et jouissant d'un bonheur parfait.

C'est une espèce d'utopie, dont le cadre, comme on voit, n'est pas nouveau, mais qui a, jusqu'à un certain point le mérite de l'exécution et du style. Elle présente, au lieu de raisonnements, des tableaux, et met en action ce que d'autres ont mis en théorie et en système : mais c'est précisément un système et une théorie qu'on demandait ; et il est sensible que ce sujet multiple et compliqué ne pouvait nullement être approfondi par cette méthode qui est toute superficielle ».¹

J.-B. Say publiera néanmoins son texte, estimant faire œuvre utile en un temps où « *ceux dont les talents éminents et la moralité ne sont pas contestés, même de leurs plus grands ennemis, ont conçu le projet de fonder la stabilité de la République sur l'observation des règles de la morale, et ont été placés par leurs concitoyens dans les premières magistratures* »². Dans un premier temps ce texte tombera dans l'oubli. Il ne trouvera sa place que dans les *Œuvres diverses* de J.-B. Say³, publié en 1848, puis en 1971 dans une réédition avec introduction et notes de Jean-Pierre Frick⁴.

La démarche de Jean-Baptiste Say est à la fois en continuité et en rupture avec d'autres tentatives. Pour Jean-Baptiste Say la morale est science des mœurs, elle ne peut s'appuyer que sur ce fondement objectif qu'est le système des échanges économiques. Fonder la morale, c'est maîtriser la connaissance des conditions et des modalités de ces échanges. Ce sera finalement l'égoïsme éclairé⁵ qui servira de guide à l'amélioration morale du peuple, l'éducation devra apprendre aux enfants à reconnaître leur véritable intérêt.

Cette approche de Jean-Baptiste Say se retrouve en partie chez Cabanis : « *pour être solide et durable, il ne suffit pas à cette république d'exister dans certaines formes de gouvernement ; ses véritables bases sont les idées et ses habitudes nationales ; toutes vos institutions doivent donc avoir particulièrement pour but de lui faire jeter de profondes racines dans les esprits et les âmes des citoyens* »⁶.

La référence à l'égoïsme éclairé était le moyen de couper la morale de tout fondement religieux. Pour Cabanis si la religion est une affaire « *entre Dieu et les hommes* », la morale est « *l'affaire des hommes entre eux* ». A condition d'être éclairé, l'égoïsme ne peut que s'accorder avec celui des autres hommes. La convergence des intérêts⁷ formait un élément central de la position des Idéologues. C'est de ce point de vue, d'ailleurs, qu'ils reprenaient et prétendaient dépasser la

¹ Rapport de Ginguené, 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

² J.-B. Say, *Olbie, ou essais sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Deterville, Paris, an VIII.

³ J.-B. Say, *Œuvres diverses*, Collection des principaux économistes, Volume XII, Guillaumin, Paris, 1848.

⁴ L'ouvrage de J. P. Frick est paru depuis aux Presses universitaires de Nancy, en 1971. Enfin Evelyn L. Forget vient de publier une traduction anglaise du texte d'*Olbie*, précédée d'un essai dans un ouvrage intitulé : *The Social Economics of Jean-Baptiste Say, Markets and virtue*, chez Routledge en 1999.

⁵ Steiner Ph., « Intérêts, Intérêts sinistres et intérêts éclairés : problème du libéralisme chez Say », *Cahiers d'Economie Politique*, n°17, pp.21-40.

⁶ Cabanis, « Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, adressée au Conseil des Cinq cents », *Œuvres*, T. II, p. 429.

⁷ Il faut préciser que le terme « intérêt » avait un sens plus large que celui d'intérêt strictement économique. Il désignait autant des jouissances « psychologiques », comme la gloire ou la réputation, que des jouissances « matérielles ».

théorie de la sympathie d'A. Smith dont Mme de Condorcet avait traduit la *Théorie des sentiments moraux*¹.

Ce recours à l'égoïsme, fondé sur la convergence des intérêts, n'impliquait cependant pas une réflexion économique. Les « *lumières* », conduisant à des habitudes vertueuses étaient censées créer les bonnes mœurs : « [...] *un jour viendra où les avantages attachés par l'homme aux habitudes de la vertu, seront si bien démontrés, qu'on se moquera du méchant comme d'un sot, toutes les fois qu'on ne jugera pas nécessaire de l'enfermer comme fou furieux* »², déclare Cabanis.

Deux ans auparavant, Destutt de Tracy avait publié un mémoire dont le titre, *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple ?*³, reprend presque mot pour mot la question du concours de la Classe des sciences morales et politiques. L'approche de Say est cependant assez différente de celle de Destutt de Tracy. Ce dernier estimait que la législation serait capable de créer les bonnes mœurs : « *Les législateurs et les gouvernants, voilà les véritables précepteurs de la masse du genre humain ; les seuls dont les leçons aient de l'efficacité. L'instruction morale, surtout, on ne saurait trop le répéter, est tout entière dans les actes de législation et d'administration* »⁴. Destutt de Tracy n'oublie cependant pas l'aspect économique de la politique : « [...] *si j'étais appelé à répondre à cette immense question : quels sont les moyens de donner aux hommes faits une bonne éducation morale ? Je dirais, sans hésiter, avec le sentiment profond de la certitude la plus entière : d'abord et avant tout, l'exécution complète, rapide et inévitable des lois répressives... J'y en joindrais tout de suite une autre aussi indispensable : une balance exacte entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Tant qu'elle n'existe pas, nul ordre n'est possible dans la société. C'est le désordre des finances qui engendre l'impuissance de la justice.* »⁵

Jean-Baptiste Say mettra davantage l'accent sur l'instruction et l'intérêt éclairé. Ce qu'il confirme bien plus tard dans le jugement qu'il porte sur Olbie. Il nous livre en quelques phrases ce qui fait l'essentiel de sa méthode et qu'il défendra toute sa vie : « *Si je refaisais mon Olbie, je la placerais sur une toute autre base. Je ferai voir que la morale des nations dépend du degré de leur instruction.*

L'instruction consiste à se former des idées justes de la nature des choses, à ne voir dans chaque objet que ce qui s'y trouve réellement. On est d'autant plus instruit qu'il y a plus de choses qu'on connaît bien.

De la connaissance positive de la nature des choses, dépend la connaissance de nos vrais intérêts, et de la connaissance de nos vrais intérêts, la perfection de l'art social. Lors donc qu'on veut traiter de l'art social sans remonter plus haut, on dresse un arbre sans racines, on crée une utopie, une rêverie plus ou moins ingénieuse.

Je montrerai que les siècles qu'on dit éclairés l'ont été excessivement peu. Des lumières très imparfaites étaient dans un petit nombre de têtes, dans un Socrate, un

¹ Cette traduction est publiée en 1798. Une première traduction, par A. Eidaus, selon Barbier paraît dès 1764 ; une autre traduction de Blavet paraît en 1774 et une nouvelle édition en 1782.

² Cabanis, 30 germinal an VII (19 avril 1799), in *Œuvres Philosophiques*, T II, PUF, 1956, p. 513.

³ publié en Ventôse an VI (février-mars 1798).

⁴ Destutt de Tracy, *Mémoire publié en appendice du Commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu*, Paris, 1819, p. 463.

⁵ Destutt de Tracy, *Mémoire publié en appendice du Commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu*, Paris, 1819, pp. 467-468.

Xénophon, un Cicéron et encore combien n'étaient-elles pas incomplètes, combien avaient-ils peu d'idées justes en tout genre, en géographie, en physique, en économie politique etc. Tout le reste était plongé dans la plus crasse ignorance ou, ce qui est pire, dans les plus dangereux préjugés. Vous devriez être honteux d'appeler cela des siècles de lumières, et ce n'est pas merveille que la morale ne s'y rencontrait que par exception.

On dira que les lumières elles-mêmes, fussent-elles comme je les suppose, n'atteindront jamais ce but, parce qu'on ne peut jamais les supposer générales et que les gens éclairés auront beau être vertueux, ils seront toujours victimes des méchants qui ne sont pas retenus par le scrupule. Il suffit d'un tyran, dira-t-on, pour tenir dans l'abjection et la douleur la nation la plus éclairée.

Je ne le pense pas. Je ne fais pas aux hommes l'honneur de croire qu'il pourra une fois arriver qu'il n'y aura pas parmi eux de tyran, mais je regarde que leur métier devient d'autant plus difficile que les nations sont plus éclairées, et notez qu'il n'est pas nécessaire pour qu'une nation soit ce que j'appelle éclairée, qu'elle soit composée de savants; ce n'est pas cela : il suffit que chaque personne y ait de justes idées des choses avec lesquelles elle est en rapport, et que ce bien n'est pas absolu et par conséquent chimérique, mais qu'il est graduel et qu'on doit nécessairement approcher plus près de la bonne vie sociale qu'on est plus près d'avoir des idées justes de ce qui nous intéresse. C'est un bien de nature à se faire sentir dès les premiers pas qu'on fait dans la bonne route. Les tyrans le sentent sans en avoir la démonstration. Un instinct confus les porte à détruire les lumières, brouiller les idées, obscurcir les esprits par de fausses instructions, des préjugés. Les malheureux nous font du mal sans se faire du bien »¹.

Les Rapports au Tribunat (1800-1804)

Jean Baptiste Say fait partie des tribuns nommés fin 1799². La période de 1800 à 1804 est la seule durant laquelle il a occupé des fonctions politiques importantes. Il a comme tribun présenté quatre rapports, dont un qui ne sera pas prononcé :

Séance du 4 germinal an VIII (25 mars 1800) Rapport *Au nom d'une commission chargée d'examiner un projet de loi relatif à un échange de terrains entre l'hospice de Charenton et les citoyens Charles Lacroix et Couturier.*

Séance du 5 germinal, an VIII (26 mars 1800) Opinion *Sur un projet de loi relatif à la taxe l'entretien des routes.*

Séance du 9 germinal an XI (30 mars 1803) Rapport *Au nom de la section des finances, sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies.*

(Non prononcé) Rapport *Sur le projet de loi qui tend à mettre à la disposition du gouvernement 300 millions sur les produits de l'an XI (1803).*

C'est à l'occasion de la réforme monétaire¹, dite du franc germinal, que Jean-Baptiste Say présente son seul rapport important, celui de la séance du 9 germinal an

¹ Annotations de Say à *Olbia* (1800) sur son exemplaire personnel in *Publications diverses* ayant appartenu à Say (Bibliothèque Arnold Heertje).

² Horace Say, fils de J.-B. Say, dans la publication du texte dans les *Œuvres diverses*, 1848, pp. 194-197, écrit : « J.-B. Say avait été appelé au tribunat en novembre 1799 (frimaire, an VIII). Il fut attaché à la section des finances ; il s'occupa toujours essentiellement des questions économiques, et commença presque aussitôt à écrire son *Traité d'Économie politique*. (H. S) ».

XI (30 mars 1803) *Rapport au nom de la section des finances, sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies*. Le gouvernement présente deux projets de loi : l'un concerne les principes de la fabrication des monnaies, l'autre la refonte des monnaies. Les rapporteurs qui se succèdent sont Lebreton², Bérenger³, Daru⁴, Bosc⁵, Say, Costaz⁶ et Labrouste⁷.

Les discours faits au Tribunat et au Corps législatif font l'impasse sur les problèmes les plus délicats : on ne parle ni du coût de la refonte, ni de la circulation en France des monnaies étrangères, ni des pertes causées au Trésor par les monnaies de cuivre, ni de la nécessité de moderniser les techniques de fabrication. Cette discussion se déroule du 2 germinal an XI (mercredi 23 mars 1803) au 14 germinal an XI (4 avril 1803). Elle commence avec le rapport de Lebreton au Tribunat le 2 germinal an XI (mercredi 23 mars 1803) et se termine avec celui de Labrouste au corps législatif le 14 germinal an XI (4 avril 1803). Au total sept rapports vont être présentés. Celui de Jean-Baptiste Say est le cinquième. Ce rapport ne suscite pas de controverse avec le gouvernement mais une discussion avec les spécialistes des questions monétaires.

Le problème de la réforme monétaire avait déjà été posé il y a plus de dix ans par un premier projet publié le 5 novembre 1790 par Étienne Clavière sous le titre : *Observations sommaires sur le projet de réforme générale des monnaies*. Une deuxième version plus élaborée fut publiée en mars 1792 sous le titre *Du numéraire métallique*. Les critiques développées par Clavière à l'encontre de l'ancien régime monétaire n'étaient pas originales mais reprenaient de façon systématique les critiques portées contre la dissociation entre unité de compte et moyen de paiement, les manipulations constantes de l'unité de compte par le pouvoir politique et le coût énorme pour le Trésor public des refontes. Clavière proposait que la nouvelle unité de compte soit définie par un titre et un poids, et la coïncidence entre unité de compte et moyen de paiement. C'est ce qui sera fait, lors de la réforme de l'an XI. Sur ce point

¹ Pour tout ce qui concerne la réforme monétaire de l'an XI on se reportera à Guy Thuillier, *La réforme monétaire de l'an XI, la création du franc germinal*, Comité pour l'Histoire économique et financière, Ministère des finances, Imprimerie nationale, Paris, 1993.

² Joachim Lebreton (1740-1819) avait d'abord été théatin (ordre religieux). Nommé, par l'influence de Darcet, chef de bureau au ministère de l'intérieur, il entre au Tribunat en l'an VIII. Membre de l'institut, il devient secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts. Le beau-frère de Lebreton était essayeur à la Monnaie.

³ Bérenger vint exposer au Tribunat le projet de loi sur la refonte des monnaies, dont l'élaboration avait été si difficile au Conseil d'État.

⁴ Le 3 germinal an XI (24 mars 1803), Daru fait au Tribunat un discours « sur le système monétaire ». Daru, né en 1767 à Montpellier, avait été commissaire des guerres, chef de division, puis secrétaire général du ministère de la Guerre, il entre au Tribunat à la suppression de son poste.

⁵ Bosc fut l'orateur du Tribunat au Corps législatif. Né en 1764, il avait d'abord été employé au Creusot. Professeur de chimie à l'École centrale de Troyes, commissaire du Directoire exécutif dans l'Aube, il est élu aux Cinq Cents en l'an VII. Il est délégué des Consuls dans la 16^e division militaire et entre au Tribunat en l'an VIII. Bosc avait publié en l'an X des *Considérations sur les effets de l'accumulation des capitaux et de l'augmentation des moyens de circulation dans le système d'économie politique des peuples*.

⁶ Louis Costaz, né en 1767, fut d'abord professeur de mathématiques, maître de conférences à l'école normale, examinateur à l'École polytechnique. Il appartient à la Commission des sciences et des arts d'Égypte. Il est nommé au Tribunat en l'an IX, il s'y occupe de questions financières ; il devient en 1804 préfet de la Manche et entre au Conseil d'État ; il sera directeur général des Ponts et Chaussées en 1813. Son rapport porte sur l'article 5 du projet de loi, c'est-à-dire sur les peines à infliger pour le crime de faux monnayage.

⁷ Labrouste est élu député aux Cinq Cents en 1795. Partisan du coup d'État, il refuse les fonctions de délégué des Consuls en brumaire an VIII, et est nommé Tribun. Il défend le projet de loi devant le Corps législatif, son rapport détaille l'état misérable des monnaies en France.

Jean-Baptiste Say apparaît comme l'héritier des idées développées alors par Clavière¹.

L'Éloge funèbre de Samuel de Romilly

L'Éloge funèbre de Sir Samuel Romilly Baronet, prononcé le 18 Décembre 1818 devant la *société des amis de la Liberté de la presse et sur son désir exprès par J.-B. Say* est un texte où ce dernier reprend toutes les questions fondamentales du libéralisme raison pour laquelle nous l'avons inséré dans ce volume. Le manuscrit comporte un deuxième titre au folio 325 qui est le suivant « Eloge funèbre de Sir Samuel Romilly, Baronet membre de la Chambre des communes d'Angleterre. Prononcé à Paris le 18 Décembre 1818 devant une réunion de français, par Jean Baptiste Say. ».² Cet éloge est tiré des manuscrits R106317 de la BNF intitulé *Économie Politique Notes et brouillons* ; l'éloge est folioté de 324 à 378.

Samuel Romilly (1758-1818), jurisconsulte et orateur anglais, est né d'une famille de réfugiés protestants français. En 1789, il se rend à Paris, où il se lie avec Mirabeau, à la demande duquel il rédige un abrégé des règlements adoptés dans les débats de la Chambre des communes. Benjamin Constant et J.-B. Say ont prononcé son éloge, le premier à l'Athénée de Paris. Romilly s'est rendu célèbre en Angleterre pour ses plaidoiries et en particulier pour un discours contre la traite des noirs. Lors des massacres de protestants à Nîmes, en 1815, il demande au gouvernement anglais d'intervenir pour défendre les protestants français. Le personnage de Romilly est symbolique de la lutte contre l'oppression et pour l'émancipation.

Le manuscrit de la Politique pratique

Le manuscrit de la *Politique pratique* conduira sans doute nos contemporains à réviser l'image qu'ils pouvaient avoir de J.-B. Say. Image qui, bien souvent, le représente sous les traits d'un économiste aux vues étroitement libérales, n'ayant pas eu l'envergure de développer ses observations en un vaste système ou tout au moins, d'élargir ses analyses aux problèmes de la société dans son ensemble. La critique n'est pas nouvelle comme nous le verrons plus loin à partir de ses échanges épistolaires avec Dupont de Nemours. S'il y a une part de vérité dans cette image d'un Say réductionniste, voire « fade », pour reprendre l'expression de Marx, elle tient d'abord, à ce qu'il semble, au manque de perspective d'ensemble que l'on

¹ Voir Marcel Dorigny : « Recherches sur les idées économiques des Girondins », in *Actes du Colloque Girondins-Montagnards*, 1975, société d'études Robespierriennes, 1980, pp. 70-102. M. Dorigny développe ce point en indiquant : « Clavière préconisait ainsi un monométallisme fondé sur l'argent : seul l'argent était monnaie légale, avec pouvoir libérateur. Dans ce système monométallique, l'or conservait un usage monétaire, mais uniquement en fonction des besoins économiques et commerciaux ; en aucun cas, la loi n'intervenait pour en réglementer l'usage : « Il restera une marchandise, et si l'on s'en sert pour faire des paiements, ce sera sur le pied d'un nombre d'onces d'argent pour une once d'or, nombre qui sera déterminé par une convention libre entre les contractants ». *La comparaison entre les projets de Clavière et la monnaie de germinal an XI permet de mesurer la maturité de la pensée économique des Girondins, du moins de ceux qui eurent l'occasion de s'exprimer en ce domaine. En effet, le projet de Clavière est la préfiguration presque parfaite de la monnaie de germinal ; seul le monométallisme argent n'a pas été adopté en l'an XI, le franc a bien été défini uniquement par un poids d'argent, mais un rapport global (15, 53 entre l'or et l'argent a finalement été ajouté à la loi monétaire après une longue discussion entre Béranger et Gaudin, ce dernier ayant fait prévaloir son point de vue[....] Ce projet est le véritable ancêtre de la monnaie de Germinal, laquelle n'a aucun lien de filiation avec la refonte de Calonne, en octobre 1785. »*

² Sur le folio 324 du titre rajout par E.Daire - (À comprendre dans la partie philosophique et littéraire des Mélanges).

pouvait avoir jusqu'à maintenant de son œuvre. Say en est en partie responsable, car il ne publiera pratiquement que le versant économique de son œuvre. Il y a plusieurs raisons à cela, nous pouvons en dégager deux principales.

La première est liée au contexte politique de l'époque. J.-B Say était confronté à une censure omniprésente, aux violences politiques de la période révolutionnaire, à la dictature napoléonienne, à la surveillance de la Restauration. En homme prudent qu'il était, il n'a sans doute pas voulu risquer sa vie en publiant des écrits politiques ou des textes plus polémiques. Ce n'est pourtant pas par manque de courage politique, en témoigne son refus d'adapter la première édition de son *Traité* aux vues de Napoléon qui lui en avait fait la demande¹. Il n'hésitera pas non plus, après son éviction du Tribunat et alors qu'il était en charge d'une famille de quatre enfants², à refuser la place de directeur des droits réunis de l'Allier³ que lui offrait Napoléon, à s'exiler de la vie publique et tenter de monter une filature pour gagner sa vie⁴ et pouvoir ainsi rester fidèle à ses convictions. On peut comprendre qu'en ces périodes troubles, où nombre de ses amis ont péri ou dû s'arranger avec leurs convictions ou leur conscience, il ait eu la prudence de ne pas publier ce qu'il avait l'audace d'écrire. Si J.-B. Say n'évoque pratiquement jamais explicitement son manuscrit de *Politique pratique* c'est par prudence. Il n'a pas traversé toute cette période sans avoir dû faire preuve d'une très grande vigilance. Dans sa correspondance comme dans ses notes, il n'évoque pratiquement jamais la préparation d'un ouvrage de *Politique pratique*. Il révèle cependant, dans une lettre à Macvey Napier de septembre 1815 : « *J'ai deux ouvrages en portefeuille, mais je crois que j'attendrai que je sois mort pour les publier. Il n'y aurait plus pour moi de repos en ce monde* »⁵.

Si la prudence de Say s'explique, on peut s'interroger sur les raisons qui ont pu conduire ses héritiers à ne pas publier non plus ce manuscrit. On peut émettre plusieurs hypothèses. La première est que la censure n'a pas cessé sous les régimes qui ont suivi et que les propos de Say pouvaient s'avérer dérangeants, y compris pour les générations suivantes de la famille Say dont nombre d'entre elles auront des responsabilités politiques et économiques⁶. Il est possible, c'est là sans doute une

¹ A la suite d'un dîner à la Malmaison en 1803, Bonaparte cherche à persuader Say de faire une nouvelle édition de son *Traité* qui justifierait les mesures prises par le 1^{er} Consul. Refus de Say. La 2^{ème} édition attendra 1814 pour pouvoir sortir.

² Horace (né le 11/3/1794), Adrienne (née le 6/3/1796), Hyppolyte (né en 1799), Amanda (née le 16/2/1803)

³ Le 26/3/1804, après son éviction du Tribunat, il est nommé directeur des droits réunis de l'Allier, il refuse cette charge. « *Ne voulant pas aider à dépouiller la France* ».

⁴ En février 1804, Say écrit dans sa chronologie : *Je vais au conservatoire apprendre à filer* (chronologie mss. BN in Correspondance) Le conservatoire venait d'ouvrir l'école sur les techniques de filature. Le 9 octobre (18 Vendémiaire) il écrit : *Je m'associe à M. Grivel pour former l'entreprise d'Auchy* (chronologie mss. BN in Correspondance) La filature s'installe dans les édifices d'un couvent de Bénédictins à Auchy près d'Hesdin dans le Pas-de-Calais

⁵ British Muséum Mss 34611 f° 288. Bien que Say ne précise pas la nature de ces ouvrages, il ne peut que s'agir du *Petit volume* qui paraîtra en 1817 et de sa *Politique pratique*. Son *Catéchisme* étant paru dès juillet et le *Traité* ayant déjà fait l'objet de deux éditions. Quant aux autres écrits, mis à part ses cours à l'Athénée (1815-1819) et son *Cours complet* (1828-1829), ils ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une telle prudence.

⁶ À commencer par son fils Horace (1794-1860) qui, de 1849 à 1851, siégea au Conseil d'État, après avoir été membre de la chambre de commerce (1834), du conseil général de la Seine (1846). Il devint membre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1857 à la suite de la présentation devant cette assemblée, des résultats d'une grande enquête sur l'industrie parisienne, qu'il avait diligentée. Léon, le seul fils d'Horace à avoir atteint l'âge adulte, fut le célèbre ministre des finances des débuts de la Troisième République. Sur la postérité de la famille Say, voir *Les Say et leurs alliances*, Joseph Valynseele, Paris, 1971

deuxième raison, qu'ils aient voulu éviter de fragiliser une position sociale difficilement acquise et ne pas brouiller une image somme toute assez flatteuse, d'un père, d'un grand-père, ou d'un arrière grand-père économiste réputé. Say est partout connu et reconnu comme économiste. L'essentiel de son message libéral est passé dans ses écrits économiques. Il n'y a pas de raisons, ni politique ni sociale, dans les périodes qui suivent, de remettre en cause cette image. La troisième raison qui explique que les héritiers, pas plus que nombre de personnes qui se sont intéressées à Say, aient publié ce manuscrit, c'est aussi l'ampleur de la tâche à accomplir. Ce manuscrit, qui a accompagné Say jusqu'à ses derniers instants¹, était loin d'être abouti. S'il se compose pour une part de passages complètement rédigés, il comprend de nombreux fragments difficile à déchiffrer, de relevés de citations dont les références sont incomplètes, voire parfois inexistantes, de résumés de passage d'un livre etc. Ces folios sont réunis dans des chemises dont le classement a sans doute changé plusieurs fois. Aussi la tâche a-t-elle pu rebuter plus d'un éditeur.

Il n'y a cependant pas que la prudence qui explique que Say n'ait publié en son temps sa *Politique pratique*. Sa position théorique et sa méthode y sont aussi pour quelque chose.

Depuis la publication d'*Olbie, ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, J.-B. Say cherche un fondement solide à la morale et à la politique. Nous savons que pour lui, la *science des richesses* est la première réponse à la question du *fondement de la morale d'un peuple*, elle est déterminante car elle est la condition du bonheur : « *Le premier livre de morale fut pour les Olbiens, un bon Traité d'économie politique ; ils instituèrent une Académie chargée du dépôt de ce livre précieux, et nul chez eux ne pouvait prétendre aux emplois publics, sans avoir été interrogé publiquement sur cette science* »² écrit-il dans *Olbie* au moment où il entreprend lui-même d'écrire son *Traité*. Il pense avoir trouvé là une réponse matérialiste à la question morale politique. La loi des débouchés a en effet comme conséquence morale ou politique que chacun –individu ou nation- a intérêt à la prospérité de l'autre, ce qui enlève toute justification rationnelle à la guerre de tous contre tous. C'est à l'insuffisante connaissance de ses véritables intérêts qu'il attribuera les maux qui affligent la société. « *On se plaint que chacun n'écoute que son intérêt, je m'afflige du contraire. Connaître ses vrais intérêts est le commencement de la morale ; agir en conséquence est le complément* »***.

La science de la Morale et de la Politique peut donc paraître entièrement contenue dans la science de la Richesse dont le *Traité* est une expression. Dans son commentaire sur le *Cours d'Économie politique* d'Henry Storch, il précise, à propos du « *Parallèle de l'Économie politique avec la politique* » de ce dernier, que « *L'Économie politique, qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer l'Économie sociale, est la connaissance des organes et des aliments du corps social ; elle enseigne par quel mécanisme elle subsiste, elle est à la société ce que la physiologie est au corps humain. La politique n'en est que l'hygiène. [...] Le meilleur*

¹ S'il est difficile d'indiquer une date de début du manuscrit, il est facile de montrer que Say relate des événements qui datent de 1832

² Voir *Olbie* dans le présent volume.

gouvernement est celui que l'on voit et que l'on sent le moins. »¹ Say n'ignore pas que ce qui fonde l'économie politique est l'intérêt, l'utilité. Il ne pense cependant pas que l'intérêt et l'utilité puissent réaliser spontanément l'harmonie sociale, ils doivent être éclairés par la connaissance, d'où le rôle déterminant de l'instruction et donc finalement de la politique et de la morale.

C'est cette dernière dimension que Say abordera dans sa *Politique pratique* et dans une partie de ses *Cours*, mais conformément à sa méthode, il évite de tomber dans les pièges des analyses globalisantes ou des « systèmes » et s'en tient, dans un premier temps, à l'étude d'un objet précis et limité : la science des richesses. Say redoute toujours qu'une perspective trop large ne conduise aux débordements d'une métaphysique obscure, aussi met-il un soin tout particulier à ne pas s'écarter de son objet d'étude et à revenir chaque fois aux faits. Dans une lettre à Tooke² à propos de son livre sur les *Prix* il écrit : « *Toutes vos observations sont fondées sur des faits et toutes sont applicables aux besoins de la société. Cette philosophie pratique est bien supérieure à la métaphysique obscure à laquelle plusieurs de vos compatriotes voudraient réduire les questions économiques. En fondant leurs arguments sur des principes abstraits plutôt que sur des faits observés, ils arrivent à des conséquences tout à fait différentes des résultats de l'expérience.* »

J.-B. Say prend ses distances aussi bien vis-à-vis des physiocrates³ que de Ricardo⁴, directement visé dans la citation précédente. À la critique de Dupont de Nemours qui lui écrit : « *Vous voyez, mon cher Say, que notre science a beaucoup d'étendue, qu'elle embrasse un grand nombre d'objets. Pourquoi la restreindriez-vous à celle des richesses ? Sortez du comptoir, promenez-vous dans les campagnes. C'est de toutes les volontés du créateur, relativement à notre espèce, qu'il s'agit. Votre génie est vaste ; ne l'emprisonnez pas dans les idées et la langue des Anglais, peuple sordide qui croit qu'un homme ne vaut que par l'argent dont il dispose* »⁵ Say répondra : « *Vous me reprochez d'avoir coupé en deux notre belle science ; d'en avoir retranché la loi naturelle, le droit de l'homme et du citoyen pour n'y laisser que la science des richesses. [...] mais nos rapports avec nos semblables sont si nombreux et si compliqués, que l'on ne peut les considérer tous à la fois et en un seul ouvrage. Il faudrait que se fût tout ensemble un traité de politique raisonnée, de droit public, de morale individuelle et publique, de droit international, en même temps que d'économie politique. Ce n'est pas en agglomérant les sciences qu'on les*

¹ « Commentaire sur le Cours d'économie politique d'H. Storch. » In *Œuvres diverses de J.-B. Say*, chez Guillaumin et c^{ie}, libraires, Paris, 1848, p. 289

² Lettre à Tooke, Mai 1825, publiée dans les *Œuvres diverses*, Guillaumin, Paris, 1848

³ Dupont de Nemours lui fait remarquer dans une lettre du 22 avril 1815 « *Vous avez trop rétréci la carrière de l'économie politique en ne la traitant que comme la science des richesses. Elle est la science du droit naturel appliqué, comme il doit l'être, aux sociétés civilisées.* »³ J.-B. Say répondra qu'en effet l'Économie politique fait plus largement partie des sciences morales et sociales et que ces sciences ont toutes des rapports étroits entre elles.

⁴ Dans le discours préliminaire du *Traité*, il écrit : « *peut-être est-on fondé à reprocher à M. Ricardo de raisonner quelquefois sur des principes abstraits auxquels il donne trop de généralité. Une fois placé dans une hypothèse qu'on ne peut attaquer parce qu'elle est fondée sur des observations non contestées, il pousse ses raisonnements jusqu'à ses dernières conséquences, sans comparer leurs résultats à ceux de l'expérience [...] Il ne suffit pas de partir des faits : il faut se placer dedans, marcher avec eux, et comparer incessamment les conséquences que l'on tire avec les effets qu'on observe* »

⁵ Lettre de Dupont de Nemours à Say du 22 avril 1815, in *Mélanges et Correspondances d'économie politique* publié en 1833 par Charles Comte p. 48

perfectionne. Elles ont toutes des points de contact, il est vrai ; et les phénomènes que découvrent les unes exercent une influence sur ceux que découvrent les autres ; mais en marquant les points de contact, il faut distinguer les sujets de nos études. »¹.

Say était parfaitement conscient que l'économie politique n'était pas tout, mais il n'eut que le temps de rassembler et faire paraître dans son *Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, un choix de ses pensées morales, littéraires et politiques. Pour le reste, il accumulera des notes en vue de préparer la rédaction de son deuxième grand ouvrage. Cette publication aurait donné une vraie réponse à la remarque de Dupont de Nemours citée plus haut, sans pour autant diluer son analyse économique dans des considérations trop larges, ce qui en aurait ôté toute portée scientifique, ni sacrifier à une analyse purement abstraite.

Il convient, comme il l'écrit, « *en marquant les points de contact [...] distinguer les sujets de nos études* ». Un de ces points de contact entre la théorie de la richesse, la politique pratique et la morale, est son analyse de l'utilité. Du concept d'utilité économique, il passe au concept plus large d'utilité comme principe d'évaluation de la morale et de la politique. Il souscrit à la proposition de Storch selon laquelle l'utilité publique est le seul fondement raisonnable de la légitimité du pouvoir politique. Remontant aux analyses de Bentham il écrit : « *Jérémie Bentham a fondé la légitimité des lois civiles et criminelles sur l'utilité ; c'est-à-dire sur ce qui multiplie les satisfactions ou diminue les douleurs de la majorité des êtres humains. La doctrine de cet homme justement célèbre finira par régner seule, parce qu'elle est fondée sur la nature des choses qui ne périt point, et sur l'intérêt de l'humanité que l'on entendra mieux chaque jour. M. Storch, en fondant la légitimité du pouvoir politique sur le même principe de l'utilité, a fait une chose grande et neuve.* »²

Say n'ira pas jusqu'à faire de l'utilité le fondement de la morale et de la politique. Elle lui sert cependant à évaluer ces dernières en montrant comment une morale, une religion, une institution politique peut s'avérer plus nuisible qu'utile. Il indique dans la *Politique pratique* « *Sur le Principe de l'utilité. Ce qui en motive le développement dans la politique est ceci. Dans l'économie politique on peut regarder l'utilité comme une chose de fait dont il est inutile d'étudier le principe [...] En politique la valeur des services à rendre au public n'étant point soumise à une libre concurrence [...] il faut bien avoir un autre moyen d'évaluer leur utilité réelle. [...] De là la nécessité de développer ce qui fonde l'utilité : le principe de l'utilité. (Voyez le deuxième cours à l'Athénée, séances 4 et 5).* »³ L'essentiel du manuscrit a en effet été utilisé pour la cinquième séance de son cours à l'Athénée, raison pour laquelle il est publié dans le volume des *Cours* de la présente édition des *Œuvres complètes*. Une partie de ce manuscrit a été publié après sa mort en 1833 par son gendre Charles Comte dans *Mélanges et correspondance d'économie politique*.

¹ Lettre de J.-B. Say à Dupont de Nemours aux Etats-Unis, in *Mélanges et Correspondances d'économie politique* publié en 1833 par Charles Comte pp. 54-55

² « Commentaire sur le Cours d'économie politique d'H. Storch. » In *Œuvres diverses de J.-B. Say*, chez Guillaumin et c^{ie}, libraires, Paris, 1848, p. 288

³ Folio 86a des *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique* du présent volume. Il écrit au folio 33a : « *Là je peux placer l'essai du principe de l'utilité* »

L'utilité est bien un des « *points de contact* » entre les trois grands sujets d'étude de Say. Mais le fondement de l'ordre social et politique paraît moins assuré et la synthèse avec la *science de la richesse* plus difficile à établir. Say semble ne pas y parvenir¹. Bien que la *Politique pratique* puisse, au même titre que la première édition du *Traité*, être considérée comme un prolongement d'*Olbie*, ce deuxième versant de son analyse montre que l'ordre social et politique n'est pas fondé uniquement sur le « *Principe d'utilité* ». Cet ordre ne peut non plus être fondé sur un mystérieux droit divin, ni par un contrat social² comme ont tenté de le faire les philosophes du droit. « *Il n'y a point de droit politique. En conséquence, tous ceux qui ont voulu fonder l'organisation sociale sur le droit ont bâti sur le sable, ont fait une utopie avec des intentions bonnes ou mauvaises, favorables à la liberté comme Rousseau ou au despotisme comme Hobbes, mais également dépourvues de moyens suffisants de succès.* »³

Les moyens de succès ne peuvent être tirés que de la nature des choses. La souveraineté *de droit* n'a, pour J.-B. Say, pas grand sens, seul demeure la souveraineté *de fait*, et celle-ci n'est que le pouvoir de la force. Cependant : « *On ne peut pas tout à fait écarter les questions de droit des points de fait, parce que la force que le droit donne, est un fait* »⁴. Il s'agira donc pour J.-B. Say de fonder le droit et la morale sur l'observation des *faits*, et ceux-ci, comme pour l'économie, relèvent du développement des connaissances en la matière. La *Politique pratique* accumule, à travers le philtre de l'intérêt éclairé, des observations historiques sur le sujet. Les annotations relevées sur son exemplaire personnel de *Olbie* insistent, s'il en était encore besoin, sur le rôle de la connaissance de la nature des choses comme condition de celle de nos vrais intérêts : « *Si je refaisais mon Olbie, je la placerais sur une toute autre base. Je ferai voir que la morale des nations dépend du degré de leur instruction. [...] De la connaissance positive de la nature des choses, dépend la connaissance de nos vrais intérêts, et de la connaissance de nos vrais intérêts, la perfection de l'art social.* »

La lecture de la *Politique pratique* montre que J.-B. Say répond en partie à ce programme. Un des titres de chapitre envisagé était : « *Qu'on ne peut fonder solidement l'ordre politique que sur l'intérêt ou les habitudes du plus grand nombre.* »⁵ Dans les *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*⁶ il écrit : « *La connaissance de la manière dont les faits se passent dans les rapports*

¹ Say semble renoncer à un véritable *Traité de Politique pratique* qui serait le pendant de son *Traité d'Économie politique* comme l'atteste la citation suivante : « *Mon projet, si par impossible, ma vie et mes occupations m'en laissent le temps, serait de faire 1° un Traité ou tout du moins des Essais de Politique pratique où je montrerais qu'en politique toutes les conséquences, bonnes et mauvaises, tiennent à leurs antécédents, et nullement à la providence ou au hasard [...]. Je voudrais faire ensuite des Essais de morale pratique, fondés sur les mêmes bases.* » (Mss. BN folio 215 f379 in R103890, « Papiers littéraires »)

² « *Oui, Rousseau, tout le fondement de votre contrat social est sujet à discussion. Vous dites que la souveraineté réside dans la majorité et moi je le nie. Quel est le droit de la majorité sur la minorité ? Le droit de la force ? Alors comme vous le dites de votre despote, son droit cesse dès l'instant qu'elle est plus faible et une minorité plus habile ou mieux armée, a pour elle tous les droits. Non le point de droit n'est rien, le contrat originel n'est rien puisque aucun peuple n'a pu le montrer* » (*Politique pratique*, Chapitre IV, folios 148a-149a du présent volume)

³ In *Notes rassemblées*, folio 31a, dans ce volume.

⁴ *Politique pratique*, Chapitre IV, folio 153a

⁵ In *Notes rassemblées*, folio 54a de ce volume

⁶ Voir p. \$\$ de ce volume

d'individus à individus constitue la science du fait moral, la morale. La connaissance de la manière dont les faits arrivent dans les rapports qui existent entre la famille et le corps de la société tout entière constitue la politique intérieure ». La connaissance des faits politiques et sociaux commence par leur description¹ critique. Il faut en effet non seulement décrire les institutions existantes, mais aussi les confronter aux buts que se sont proposés les hommes. La *Politique pratique* veut s'inscrire dans une démarche expérimentale, ce que J.-B. Say confirme en proposant comme autre titre à son ouvrage : *Politique Expérimentale ou Principes de l'organisation des sociétés fondés sur l'expérience*.² L'expression de politique expérimentale ou de morale expérimentale a été reprise de Daunou³.

En fait, J.-B. Say veut compléter son *Traité* en reprenant d'une autre façon la question fondamentale auquel le *Traité* ne répond qu'en partie, à savoir la question posée dès 1798 par la « Classe des sciences morales et politiques de l'Institut » : « *Quels sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple* ». Cette question restera l'axe de ses réflexions tout au long de sa vie comme le souligne le projet qu'il livre dans une « *Note pour le classement de mes brouilles* »⁴ :

« *Mon projet, si par impossible, ma vie et mes occupations m'en laissent le temps, serait de faire 1° un Traité ou tout du moins des Essais de Politique pratique où je montrerais qu'en politique toutes les conséquences, bonnes et mauvaises, tiennent à leurs antécédents, et nullement à la providence ou au hasard [...] Je voudrais faire ensuite des Essais de morale pratique, fondés sur les mêmes bases. Puis un Traité de l'Utilité morale des religions. Après avoir donné dans l'ouvrage précédent un fondement solide à la morale puisqu'elle serait fondé sur les faits, je montrerais dans celui-ci que les religions sont beaucoup plus nuisibles qu'utiles.* »

Par rapport à ce projet, seul son *Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société* a été publié de son vivant (en 1817 puis en 1818), mais il ne compose qu'un fragment du vaste projet confié à ses enfants et qu'il annonce dans ses manuscrits⁵ en ces termes : « *J'ai le projet de publier un volume que j'intitulerai Essai sur différents sujets de Littérature, de morale et de politique [...] Si je meurs avant d'avoir fini la toilette de ce volume, je prie mes enfants de publier ce qui se trouvera prêt, avec ce titre : Petit volume 3^{ème} édition suivi de quelques fragments de littérature, par J.-B. Say. Ce qui formerait le Petit volume est prêt, et il est fort augmenté. Il faudrait à l'impression le diviser par articles, ou chapitres, classés suivant les chemins ou se trouvent les pensées. On pourra par la suite utiliser mes autres brouilles, mais non sans leur avoir fait subir une préparation convenable. Ne rien publier que ce qui peut procurer au public instruction ou agrément* ».

Si l'on s'en tient à cette citation, J.-B. Say voulait lier sa *Politique* et sa *Morale* à un ensemble plus large intitulé : *Essai sur différents sujets de Littérature, de morale et de politique*. Cet ensemble devait-il contenir toute sa *Politique pratique* ? Il est vrai

¹ « *La Politique Pratique doit être une espèce de description de ce qui est relativement à l'organisation sociale* », in *Notes rassemblées*. ; p. \$\$ de ce volume

² In *Notes rassemblées*, folio 11a de ce volume

³ Voir folio 22a

⁴ Mss. BNF folio 215 f379 in R103890, « *Papiers littéraires* »

⁵ Mss. BNF folio 216 f379-6 in R103890, « *Papiers littéraires* »

que sa *Politique pratique* est indissociable de sa morale, et que celle-ci s'exprime le plus souvent sous la forme de la maxime¹, genre littéraire utilisé dans *Petit volume*. Il paraît cependant difficile de lier la *Politique pratique* aux considérations purement littéraires présentes dans le *Petit volume*. D'autres plans ont été envisagés par Say dans ses *notes rassemblées pour la Politique pratique*. Ces plans obéissent à une analyse qui, si elle inclut la morale, ne laisse pas de place à des considérations littéraires. « *L'homme en société peut être considéré soit dans des rapports d'individu à individu soit dans des rapports de chaque individu ou de chaque famille avec le corps social tout entier ; soit enfin dans les rapports du corps social dont on est membre avec les autres sociétés ; en d'autres mots, dans les rapports des nations entre elles.* »² Le plan de la seule *Politique pratique* néglige les rapports des individus entre eux car ils relèvent de la morale privée. D'où les propositions de plan suivantes :

« *Mes essais de Politique Pratique pour l'ébauche d'une Exposition de la nature des choses relativement à la société*

Livre I De la nature de la société. Exposition de la nature du corps social. (Je néglige les rapports des individus entre eux ou la morale privée)

Livre II Du rapport de la famille avec le corps social, ou de l'organisation sociale. Exposition de la manière dont les faits se lient (dont les effets se lient aux causes) dans les rapports du citoyen avec l'autorité publique et de celle-ci avec le citoyen ou la famille.

*Livre III Des rapports des corps sociaux entre eux
Exposition de la manière dont les faits se lient dans les rapports d'un corps politique avec un autre.* »³

« *Livre I De l'homme en société*¹. *C'est-à-dire quels sont les effets de la sociabilité de l'homme.*

Livre II Des institutions sociales. C'est-à-dire quels sont les effets de chacune des institutions sociales qu'on peut avoir.

Livre III Des relations des Nations entre elles. C'est-à-dire que résulte-t-il des relations que la nature a voulu qu'il y eût entre les sociétés. »⁴

La réalité du manuscrit qui nous est parvenu ne correspond pas à ce plan. D'autres plans sont du reste proposés dans les *Notes rassemblées*.

On retrouve dans le *Plan général* annoncé au folio 8a, différentes parties : sur *La nature de l'homme qui le porte à vivre en société* ; les *Avantages de l'état social* ; l'opposition entre *Classes naturelles* (fonctions publiques, gens de ville et de campagne) et *Classes artificielles* (noblesse, roture) ainsi que la partition : *Rapport des individus entre eux* (lois civiles, lois criminelles) ; *Rapport des classes entre elles* (entre producteurs et consommateurs, entre diverses classes de producteurs, entre les gouvernants et les gouvernés) ; *Rapport du corps social avec d'autres corps sociaux*

¹ Say oppose la morale qui s'occupe de maximes à la morale théorique et à la morale dogmatique. Les maximes semblent être le matériau de la morale expérimentale qu'il appelle de ses vœux. On comprend qu'il ait prisé ce genre. « *Mais comme les maximes (les proverbes) sont tous fondés sur l'observation de l'enchaînement que suivent les faits moraux, toute la morale se réduit à la morale expérimentale.* » écrit-il au folio 22a

² In *Notes rassemblées*, folio 9a de ce volume

³ In *Notes rassemblées*, folio 6a de ce volume

⁴ In *Notes rassemblées*, folio 7a de ce volume

(Rapports de paix, de guerre, traités). Un peu plus loin, J.-B. Say met en avant deux grandes divisions :

« *Quel doit être l'objet des institutions sociales ? Quel est le but qu'il convient de se proposer ?*

Quel a été, pour l'obtention de ce but, le résultat des institutions connues jusqu'à ce jour ? Jusqu'à quel point, les institutions connues ont-elles approché de ce but ? »¹

Enfin un plan assez semblable au plan qui nous est parvenu est proposé aux folios 34a à 76a des *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*. Ceux-ci comportent une série de titres (un titre par folio soit quarante-deux titres) dont treize sont strictement des titres de chapitres (ou sous chapitre) du manuscrit que nous présentons. Il s'agit des chapitres XIII (37a), XXXII (39a), XII (40a), VIII-3 (41a), VIII-4 (46a), VIII-2 (48a), VIII-1 (49a), XVI (51a), IX (53a), XXXVI (58a), XXI (67a), XXXIII (68a), XXVIII (76a). Le chapitre VIII : *Despotisme*, est le seul à comporter quatre sous chapitres, ce qui nous fait un total de 23 chapitres ou sous chapitres.

Treize autres titres sont très semblables aux titres de chapitres, mais peuvent parfois concerner deux chapitres. Inversement, un chapitre peut regrouper deux titres de folio. Il s'agit des chapitres VIII (34a), XV (44a), X (50a), XVII (55a, 59a), XXXVIII (56a), XI (57a), V (60a), XII (60a), III (62a), XX (69a, 73a), XVIII (71c), XXIX (71a), XXIII (74a).

Il reste seize titres de folio qui ne recouvrent pas les titres de chapitres du présent manuscrit et, inversement, dix-huit chapitres qui ne trouvent pas leur équivalent dans les titres des folios 34a à 76a. Ceci montre que les projets de J.-B. Say ont dû changer plusieurs fois. De plus, les folios 34a à 76a, représentent d'étroites bandes de papier pouvant facilement se mélanger, ils ne semblent pas être parvenu dans le bon ordre lorsque la BNF a apposé sa numérotation. De ce fait la succession de ces folios paraît sans grande cohérence, ce qui n'est pas le cas de la très grande majorité des folios du reste du manuscrit.

Dans l'ignorance où nous sommes des choix qu'aurait fait J.-B. Say, nous avons choisi, pour la présente édition, de suivre l'ordre dans lequel les folios du manuscrit ont été classés à la suite de leur dépôt à la Bibliothèque Nationale de France. Nous avons dû cependant, pour des raisons de présentation, faire une importante exception. Les premiers folios (4a à 108a), comme nous l'avons vu, représentent différentes tentatives d'élaboration de plan ainsi que des notes accumulées n'ayant pas trouvé leur place dans les chemises (qui correspondent aux chapitres). Nous avons regroupé ces folios dans un appendice, à la fin du manuscrit sous le titre de *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*. Nous en avons cependant retiré les folios 77a et 87a. Le folio 77a a en effet pour titre *Notes rassemblée pour une introduction* et comme sous titre *Discours préliminaire pour des essais de politique pratique ou expérimentale* ; avec le folio 87a, qui représente un texte parfaitement rédigé où Say expose la méthode qu'il veut utiliser dans sa politique pratique, ils nous ont fourni l'introduction de l'ouvrage et se trouvent par conséquent placés au début.

¹ In *Notes rassemblées*, folio 10a de ce volume

Une dernière difficulté était de présenter un ensemble de *Rognures* (folios 475c à 566c) qui se trouvaient dans une chemise à la fin du manuscrit. Ces notes et matériaux divers pouvant également rebuter la lecture suivie du manuscrit, nous avons décidé de les mettre également dans l'*appendice* placé après le dernier chapitre (Chapitre 40).

Ce dernier chapitre a été ajouté pour nous permettre d'insérer un texte publié dans les *Œuvres Diverses* (Guillaumin, Paris, 1848, pp 280-284) dont il est clairement établi qu'il devait constituer un des chapitres de la *Politique pratique* ; ce que soulignaient les éditeurs (Charles Comte, E. Daire et Horace Say) dans une note : « *J.B. Say avait le projet de consacrer à la morale et à la politique des traités analogues à ceux que lui doit la science économique. Il avait réuni, dans ce but, de nombreux matériaux, tracé divers plans de ces ouvrages, et jeté même sur le papier le sommaire d'une partie des chapitres qu'il destinait à entrer dans leur composition. L'écrit ci-dessus est un de ces chapitres qu'un hasard heureux nous a légué complet* ».

Les titres de chapitres correspondent aux titres des chemises du manuscrit. Cependant, Say indique parfois simplement « Chapitre » sans indication de la numérotation. Conformément aux conventions adoptées pour l'ensemble de l'édition, nous avons mis la numérotation entre crochets dans la mesure où nous l'avons introduite.

Dans le cadre de l'édition des *Œuvres complètes*, nous n'avons pu, pour des raisons de dimension des volumes, choisir de publier ensemble les œuvres littéraires, morales et politiques comme certaines indications de Say pouvaient nous inviter à le faire. Nous avons pris le parti de regrouper d'un côté tous ses écrits littéraires, publiés ou non, (pièces de théâtre, Nouvelles, Essais sur l'art d'écrire etc.) de l'autre de rassembler tous ses écrits politiques, depuis *La liberté de la presse* (1789) jusqu'à sa *Politique pratique* qui accompagnera les dernières années de sa vie. De ce fait, son œuvre morale, dont nous avons du reste peu de fragments, se répartit soit dans le volume des *Œuvres littéraires*, soit dans celui des *Œuvres politiques*. Cette répartition n'a pas posé de problèmes majeurs en vertu de la forme plus ou moins littéraire et du type d'analyse mis en œuvre. Le *Petit volume*, par exemple, parce qu'il se coule dans une forme plus achevée et qu'il présente des réflexions à la fois morales et littéraires, a finalement rejoint le volume des *Œuvres littéraires*. Pour l'essentiel, les autres analyses morales font partie du manuscrit de la *Politique pratique*.

Les difficultés rencontrées pour l'établissement du texte de la Politique pratique à partir du manuscrit et les choix qui ont été retenus.

Le manuscrit de la *Politique pratique* se présente sous la forme d'un ensemble de folios de tailles très variées regroupés dans des chemises sur lesquelles figurent des titres de chapitre parfois peu visibles. Sur certains folios, on trouve une numérotation. Elle va de K 416¹⁻⁶⁷ à K 459⁹⁹⁵ pour l'ensemble des documents se trouvant dans le carton K et composant le manuscrit de la *Politique pratique*. Certaines notes dans ce carton ne sont cependant pas numérotées. Ces indications, dont il est difficile d'affirmer avec certitude qu'elles sont bien de la main de Say, ont servi, au moment du classement des manuscrits par la Bibliothèque Nationale de

France, à déterminer l'ordre dans lequel cette dernière a apposé ses numéros de folios. Certains sont assez développés et parfaitement rédigés, d'autres ne représentent souvent qu'une phrase et donnent l'impression de notes accumulées en vue d'une rédaction future. La particularité du manuscrit nous a incité à conserver dans notre présentation les numéros de folios de la Bibliothèque Nationale de France. Cependant, la numérotation de la BNF n'est pas continue. Elle va de 1 à 307 pour une partie référencée R111919, puis à nouveau de 1 à 264 pour la partie référencée R111917 enfin de 1 à 566 sous la référence R106316. Afin d'éviter toute confusion nous avons fait suivre chacune des trois séries de folios respectivement par les lettres a, b et c. Sauf rares exceptions que nous signalons par une note, nous avons respecté l'ordre de la numérotation des folios. Ces exceptions représentent les cas où, sans conteste, le folio semble égaré dans une partie et trouve mieux sa place dans une autre. Nous ne savons pas dans quelle mesure les papiers de J.-B. Say ont pu être dérangés avant le dépôt du fond à la BNF. Certains folios manquent et certaines phrases restent sans suite.

Le caractère inachevé du manuscrit nous a conduit à reprendre parfois en titre de paragraphe une annotation inscrite en marge. Nous signalons toujours par une note ces mises en formes. Tout en ayant pris le parti de donner la présentation la plus rigoureuse possible du manuscrit, nous avons souhaité rester fidèle au message de Say en donnant au lecteur une présentation aussi agréable que possible¹ et éviter que l'inachèvement du manuscrit ne donne une impression décousue. Afin de faciliter la lecture, nous avons choisi de séparer par une étoile « * » les paragraphes qui n'ont pas de continuité entre eux, un peu à la manière de l'édition du *Petit volume*.

Le manuscrit se caractérise également par l'abondance des citations, par des textes parfois sans références et par l'insertion de coupures entières de journaux ou de revues. Un très important travail de vérification a été nécessaire. Nous avons, dans la mesure du possible, vérifié les citations dans les éditions contemporaines de Say. Nous n'avons pas modifié les références données par Say, si ce n'est pour compléter les abréviations ou moderniser l'orthographe. Nous les donnons entre parenthèse à la suite de la citation. Une note d'éditeur vient systématiquement donner la référence précise de l'édition dans laquelle nous avons retrouvé la citation et indiquer, le cas échéant, si nous avons dû rétablir celle-ci. Lorsque la citation a été donnée de façon trop approximative ou a été abusivement tronquée, nous la redonnons entièrement en note. Il arrive également que Say traduise à partir de l'anglais ou du latin. Il indique parfois la référence du texte source, en ce cas nous donnons en note le passage correspondant. Il n'y a parfois aucune indication si ce n'est le nom de l'auteur, cela nous a conduit à des recherches poussées qui, dans la majorité des cas, ont pu aboutir. J.-B. Say fait parfois des résumés d'une partie d'un texte. Ces passages ne sont pas cités entre guillemets. Nous donnons en note les titres des parties ou chapitres de l'œuvre originale ainsi résumés. Nous avons renvoyé dans des *annexes* les articles de journaux qui représentaient plus d'une page. Nous avons également joint à ces annexes un manuscrit d'Horace Say : *Essai sur les moyens qui préparent la*

¹ « Ne rien publier que ce qui peut procurer au public instruction ou agrément » écrit-il dans son projet confié à ses enfants. Mss. BN folio 216 f379-6 in R103890, « Papiers littéraires »

*soumission des peuples envers les gouvernements*¹. Ce frère de J.-B., mort prématurément lors de l'expédition napoléonienne en Egypte, était très proche de lui. S'agissant d'un texte politique conservé dans les manuscrits de J.-B. Say, nous avons décidé de le joindre aux annexes.

À l'abondance des citations correspond un nombre encore plus grand de noms de personnes citées. Nous avons réalisé pour chaque nom une petite notice biographique. Celle-ci est d'autant plus développée qu'il s'agit de personnes aujourd'hui peu connues et qui ont été proches, par les idées ou par les relations, de J.-B. Say. Que ce soit des personnes ayant appartenu au Tribunal, au cercle des Idéologues, etc. Ces notices biographiques constituent l'*Index des noms propres* en fin de volume.

Les conventions typographiques adoptées

Les conventions adoptées pour la présentation des *Œuvres*, répondent au double souci du respect scrupuleux des manuscrits et d'une lecture agréable des textes.

Ainsi, pour éviter toute surcharge inutile du texte, tous les mots, les phrases ou passages barrés sont, dans la mesure où ils ont pu être lus, renvoyés en fin de volume et appelés par une note numérique entre < >. Nous avons finalement renoncé à faire apparaître en note les mots ou passages barrés illisibles.

Toutes les notes des éditeurs sont appelées par un chiffre arabe et sont placées en fin de volume, ce qui permet de laisser l'intégralité de la page au texte et notes de J.-B. Say et permet ainsi d'éviter toute confusion.

Les notes de J.-B. Say sont appelées par des lettres (a, b, c, etc.) et sont situées en bas de page. Nous avons par ailleurs systématisé l'usage que Say adopte le plus souvent et qui consiste à mettre entre parenthèses, à la suite de la citation, la référence de l'ouvrage plutôt que de l'appeler par une note de bas de page. Ce procédé nous a permis d'éviter d'avoir un appel de notes d'éditeur à l'intérieur de la note de J.-B. Say. *Olbie* présente un cas un peu particulier dans la mesure où les notes de Say sont très volumineuses. Dans l'édition originale, elles avaient été placées, pour cette raison, à la fin de son mémoire. Fidèle à nos conventions, nous les avons mises en bas de pages, ce qui peut parfois perturber un peu la lecture, mais nous permet de rester cohérent avec l'ensemble de la présente édition et d'éviter toute confusion. Les notes pouvant représenter plusieurs pages, il s'est avéré parfois nécessaire d'introduire des notes d'éditeur à l'intérieur. En ce cas, les appels de note sont mis entre [] et les notes des éditeurs, également entre crochets, sont regroupées à la fin de la note de Say. D'une façon générale, tout ce qui se trouve entre crochets est le fait des éditeurs. Les parenthèses à l'intérieur des textes de J.-B. Say sont de lui.

Toutes les citations figurent entre guillemets et en italique. Nous remettons en droit les ajouts de Say à l'intérieur des citations ou lorsque la citation en question cite à son tour. Nous avons pris le parti de mettre également entre guillemets, mais avec un texte en droit, tous les dialogues imaginés par Say. Il utilise souvent ce procédé théâtral pour mieux faire passer ses idées.

¹ manuscrits, Fonds Say, Bibliothèque Nationale de France, Papiers de Horace Say.

Enfin, les mots ou passages entre deux lettres en exposant (^{s s}) représentent des ajouts de Say sur ses textes imprimés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARCHIVES

Archives Familiales, Château du Vaudreuil.
Archives d'Autun : Papiers Amaury Duval
Archives de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques
-Listes des mémoires à imprimer
-Liste chronologique des mémoires lus par personne et par section
-Concours sur la morale d'un peuple

Bibliothèque Nationale de France
-Manuscrits Fonds Say,

British Museum
- Papiers F. Place

Bibliothèque Arnold Heertje
Goldsmith's Library
Univereisty college Londres
Bentham Collection

JOURNAUX

La Décade philosophique, littéraire et politique (1794-1807)
Le Censeur (1814) puis *Le Censeur Européen* en 1817
La Minerve française (1818-1820),
Les Archives philosophiques, politiques et littéraires (1817- 1818),
Le Globe (15 septembre 1824 au 20 avril 1832)

OUVRAGES ET ARTICLES

BARANTE Prosper de, *La Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, Paris, Didier, 1851.
BENETRUY J., *L'atelier de Mirabeau*, Picard, 1962,
CENTENAIRE DE LA NATIONALE.
BOSC, *Considérations sur les effets de l'accumulation des capitaux et de l'augmentation des moyens de circulation dans le système d'économie politique des peuples, an X*
BRETON, Y. et LUTFALLA, M. (eds.) [1991], *L'Economie politique en France au XIX^e siècle*, Economica.
BRUGUIERE Michel, « Réflexions sur un impossible bilan », *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 985 à 1000.
CABANIS, « Discours prononcé à la suite du Rapport de la Commission des Sept », Séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII, Voir *Oeuvres philosophiques*, PUF, Paris, 1956,
CABANIS, « Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, adressée au Conseil des Cinq cents », *Œuvres*, T. II.

- CHEVALLIER Jean-Jacques, *Histoire de la Pensée Politique*, Payot, Paris.
- CHINARD Gilbert : *Jefferson et les idéologues d'après sa correspondance inédite avec Destutt de Tracy, Cabanis, J.B. SAY et Auguste Comte*, The Johns Hopkins, studies in romance literatures and language extra volumes, Baltimore, Paris 1925.
-*L'apothéose de Benjamin Franklin*, Textes, Introduction de G. Chinard, Institut français de Washington, 1955.
- CLAVIERE Étienne, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790.
-*Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnaies en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, imprimerie du centre social, Paris, 1790.
-*Adresse de la Société des Amis des Noirs à l'Assemblée nationale, à toutes les villes de commerce, à toutes les manufactures, aux colonies, à toutes les sociétés des Amis de la Constitution. Rédigée par É. Clavière, Membre de cette société*, Paris, 10 juillet 1791, XXII., réimprimé dans *La Révolution Française et l'Abolition de l'esclavage*, Paris, EDHIS, 1968, tome IX.
- COMTE Charles, *Traité de législation*, et « Considérations sur l'état moral de la nation française », *Le Censeur européen*, vol. 1, 1817.
- CONSTANT Benjamin, *De la liberté chez les Modernes : Ecrits politiques*, réd. Marcel GAUCHET, Paris : Livre de poche, 1980, avec une introduction développée par Gauchet, « Benjamin Constant : l'illusion lucide du libéralisme ».
- DESTUTT DE TRACY, *Mémoire publié en appendice du Commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu*, Paris, 1819.
- DICTIONNAIRE D'ECONOMIE POLITIQUE*, de Say Léon, Paris, 1892.
- DICTIONNAIRE FOULQUIE*, PUF, 1986.
- DORIGNY M., « Recherches sur les idées économiques des Girondins », in *Actes du Colloque Girondins et Montagnards*, ss ; dir. A. Soboul, Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire 3eme série N° 19, Paris, 1975, pp. 79-102.
-et GAINOT Bernard, *La société des Amis des Noirs (1788-1799)*, éditions Unesco/Edicef, Paris, 199.
- DUNOYER Charles, *Nouveau traité d'économie sociale, ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de LIBERTE, c'est-à-dire avec le plus de FACILITE et de PUISSANCE* (Paris : Sautelet, 1830) 2 volumes.
- FORGET Evelyn L., *The Social Economics of Jean-Baptiste Say, Markets and virtue*, chez Routledge en 1999.
- FRANKLIN Benjamin, « Lettre de Franklin à l'auteur d'un journal sur l'art d'économiser le temps et l'argent en se levant et en se couchant avec le soleil », *La Décade*, 30 fructidor an III (16 septembre 1795), pp. 549-555. « Lettre sur les mariages entre jeunes gens » 20 prairial an V (8 juin 1797), pp. 483-486. « Pétition de la main gauche, à tous ceux qui ont des enfants à élever », 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798), pp. 227-228.
- FRICK J. P., introduction et notes à *OLBIE ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, 1971.
- GIRARD Louis, *Les Libéraux Français, 1815-1875* (Paris : Aubier, 1985)
-et André Jardin, *Histoire du libéralisme politique de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875* (Paris : Hachette, 1985)
- GOBERT Adrienne, *L'opposition des assemblées pendant le Consulat, 1800-0804*, Thèse, Paris 1925, Sagot et Cie .
- GUILLOIS A., *Le salon de Madame Helvétius*, Lennox Hill, New York, 1971.
- GUIZOT François, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, Ladvoat, 1820.
-*Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, Ladvoat, 1821. *De la peine de mort en matière politique*, Paris, Béchét aîné, 1822; rééd.

- (avec Des conspirations et de la justice politique) Paris, Fayard, coll. «Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1984.
- De l'histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe* (Cours d'histoire moderne 1820-1822), Paris, Didier, 1851, 2 vol.
- Essais sur l'histoire de France... pour servir de complément aux «Observations sur l'histoire de France» de l'abbé de Mably*, Paris, 1823; rééd. Ladrangé, 1836
- HARPAZ Ephraïm, « Le Censeur, Histoire d'un journal libéral », *Revue des sciences humaines*, octobre-décembre 1958, 92, pp. 483-511. ;
- « Le Censeur, Histoire d'un journal industrialiste », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1959, vol. 37, no. 2, pp. 185-218 et vol. 37, no. 3, pp. 328-57 ;
- « Le Censeur, Histoire d'un journal quotidien », *Revue des sciences humaines*, 1964, pp. 113-116, pp. 137-259
- L'école libérale sous la Restauration : Le « Mercure » et la « Minerve » 1817-1820* (Genève : Droz, 1968).
- JACOBS, Laurence « 'Le moment libéral' : The Distinctive Character of Restoration Liberalism », *The Historical Journal*, 1988, vol. 31, n° 2, pp. 479-91.
- JEFFERSON THG., correspondance avec J.-B. Say in *The Writings of Thomas Jefferson*, 11, 1-3 et 14, 258-67.
- KLOOCKE Kurt, Benjamin Constant : Une biographie intellectuelle (Genève : Droz, 1984).
- LUTFALLA, M., 1979, " Jean-Baptiste Say et les siens: une famille économistes—trois générations, des Lumières a la IIIe république ", *Revue d'économie politique*, pp. 389-407.
- GIRARD Louis., *Les Libéraux français 1814-1875*, Aubier Montaigne, Paris, 1985, pp. 7-12.
- MANENT Pierre, *Les libéraux*, t. 2, Pluriel Hachette, 1986, pp. 72-94
- MORAVIA S., « Intelletuali e vita politica nell'età del Direttorio gli ideologues », *Rivista Storica Italiana*, 1966, Napoli, pp. 614-676.
- Il pensiero degli ideologues*, La Nuova Italia, Firenze
- Il tramonto dell'illuminismo*, Laterza et figli, 1968.
- Nouvelle biographie générale, cité par E. Asse, Tome 81.
- PELISSON M, DOUSSET É, *Chamfort et son temps*, 1943.
- REGALDO Marc, *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique (1794-1807)*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 1975 ;
- "La Décade et les philosophes du XVIII° Siècle"*, *Dix huitième siècle*, 1970, vol. II pp. 113-130.
- ROSANVALLON Pierre, « Présentation » à l'ouvrage de Guizot, *Philosophie politique : de la souveraineté dans Histoire de la civilisation en Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, éd. Pierre Rosanvallon (Paris : Hachette, 1985)
- La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et 1830*, 1994.
- SAY J.-B. « Commentaire sur le Cours d'économie politique d'H. Storch. » In *Œuvres diverses de J.-B. Say*, chez Guillaumin et c^{ie}, libraires, Paris, 1848.
- Lettre à Tooke, Mai 1825, publiée dans les *Œuvres diverses*, Guillaumin, Paris, 1848
- Lettre de Dupont de Nemours à Say du 22 avril 1815, in *Mélanges et Correspondances d'économie politique* publié en 1833 par Charles Comte
- Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, Deterville, 1817. Petit Volume, 3ème édition 1839. Paris Guillaumin.
- Publications diverses*, première édition, exemplaire personnel de J.-B. Say appartenant à A.Heertje (Amsterdam). Page collée après la page de garde et au début de la brochure , *De la liberté de la Presse*, 1789.
- traduction de : H. M. WILLIAMS, *Nouveau voyage en Suisse*, Paris, an VI (1798), in 8°.
- SERVET J.M., Coordination de : *Idées économiques sous la Révolution 1789-1794*, PUL, 1989.
- SCMIDT Charles, « Jean-Baptiste Say et le Blocus Continental », in *Revue des doctrines économiques et sociales*, N° 4, 1911, pp. 148-54.
- SCHOORL, E. [1980] *Jean-Baptiste Say*, Amsterdam (thèse en hollandais).

- SPITZER Alan B., *Old Hatreds and Young Hopes : The French Carbonari Against the Bourbon Restoration* (Cambridge, Mass., 1971).
- STAUM Martin, « The class of Moral and Political Science, 1795-1803 », in *French Historical Studies* 11, 1980, pp. 371-97.
- *Minerva's Message, Stabilizing the French Revolution*, Montreal : McGill-Queen's University Press.
- STEINER Ph., : « Comment stabiliser l'ordre social moderne ? Jean-Baptiste Say, L'économie politique et la Révolution », dans G. FACCARELLO et P. STEINER (eds), *Économies et Sociétés*, *Æconomia*, P.E, N° 13, 1990, pp.173-193.
- « J.-B. Say et les colonies, ou comment se débarrasser d'un héritage intempestif ? », *Cahiers d'Économie politique*, n° 27-28, Paris L'Harmattan, 1996, pp. 153-173.
- "Intérêts, Intérêts sinistres et intérêts éclairés : problème du libéralisme chez Say", *Cahiers d'Economie Politique*, n°17, pp.21-40. STEINER,
- et P. FACCARELLO, G. (eds) [1991], *La Pensée économique pendant la Révolution française, 1789-1799*, Presses universitaires de Grenoble
- STORCH Henry, *Cours d'Economie Politique*, annoté par Jean-Baptiste Say, 4 Vols., Guillaumin, Paris, 1823.
- TEILHAC, E., *L'oeuvre économique de J.-B. Say*, Thèse, Librairie Félix Alcan, Paris, 1927.
- THIVEAUD J.M., "Crédit et révolution", *Revue d'économie financière*, n°10, juillet septembre 1989, pp. 196-211,
- « Genèse du système financier au début de la Révolution », *ibid.*, pp. 212-228.
- THUILLIER Guy, *La réforme monétaire de l'an XI, la création du franc germinal*, Comité pour l'Histoire économique et financière, Ministère des finances, Imprimerie nationale, Paris, 1993.
- THUREAU-DANGIN Paul, *Le parti libéral sous la Restauration*, Plon, Paris, 1876.
- TIRAN, A., *Essai biographique* in [1995] "Jean-Baptiste Say, Manuscrits sur la monnaie, la banque et la finance (1767-1832)", *Cahiers Monnaie et financement*.
- VALYNSEELE, J. [1971] *Les Say et leurs alliances. L'étonnante aventure d'une famille cévenole*, Paris, chez l'auteur.
- VANDAL, *L'avènement de Bonaparte*, Paris, .
- WHATMORE Richard , *Political economy of Jean-Baptiste Say*, Cambridge Ph.D., 1995.

¹ En marge.